

Chapitre 4

Tonkin Occidental 1800-1846

Les vicaires apostoliques :

1792-1831 : Mgr Longer, évêque de Gortyne.

1796-1816 : Mgr La Mothe, évêque de Castorie.

1816-1823 : Mgr Guérard, évêque de Castorie.

1825-1827 : Mgr Ollivier, évêque de Castorie.

1829-1838 : Mgr Havard, évêque de Castorie.

1832-1838 : Mgr Dumoulin-Borie, évêque d'Acanthe.

1840-1858 : Mgr Retord, évêque de Emmaüs.

1842-1846 : Mgr Gauthier, évêque de Emmaüs.

La bulle de division du vicariat est en date du 27 mars 1846 : Tonkin Occidental (Hà Nội) et Tonkin Méridional (Vinh).

Abréviations :

Amep = Archives des Missions Étrangères de Paris (128, rue du Bac, 75007 Paris)

AOPM = Archives de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi (12, rue Sala, 69002 Lyon)

APF = Annales de la Propagation de la Foi, (recueils périodiques), Lyon.

Mgr Retord = Adrien Launay, *Mgr Retord et le Tonkin Catholique*, Lyon, Vitte, 1893.

NLE = *Nouvelles Lettres Édifiantes des Missions de la Chine et des Indes Orientales*, tomes VI-VIII, Paris, Le Clere, 1821-1823.

**TONKIN OCCIDENTAL
1800-1846**

1800.

Les maisons de religieuses.

(Amep, vol. 692, p. 922)

« Các nhà mụ.

* Xứ Nam :

Kẻ Vôi, Kẻ Nghệ, Bái Vàng, Kẻ Đầm, Kẻ Sui, Kẻ Bói, Kẻ Trinh, Kẻ Ngùi. [8 maisons]

* Xứ Thanh :

Kẻ Vích. [1 maison]

* Xứ Nghệ :

Kẻ Trâu, Kẻ Đòn, Trang Luân, Trang Nghệ, Làng Trung, Đá Dựng, Kẻ Gai, Làng Vạn, Làng Trỗ, Kẻ Nhím, Mĩ Dụ, Kẻ Nại, Bàn Thạch, Hà Nha, Phù Lão. [15 maisons] »

1800.

« Nhà mụ thuê đàn ông ».

(Sách thuật lại các thư chung địa phận Tây Đàng Ngoài, imprimé à Kẻ Sở, 1908, p. 276)

« Vậy thầy xin các ông cứ như tờ thầy đã làm năm ngoái cùng bảo người nhà từ này mà đi, dù mà nhà khách chị em ở ngoài mặc lòng, thì người ta chẳng nên ăn cơm ở đây nữa, bằng kẻ bề ngoài mà có làm việc gì giúp chị em thì thầy chẳng cấm, song le thầy xin các ông có nhà chị em trong địa phận mình, thì bảo bà mụ hay là chị ả đừng cất những người còn trẻ tuổi mà bung cơm nước cho khách ; bằng chị em thuê được người có vợ con mà làm ruộng mình ấy là tốt lắm, thì phải cho tiền gạo, giao vợ con người ấy nấu nướng ; nếu muôi kẻ ở một năm, thì phải tìm nhà xa cho kẻ ấy ở, chẳng nên cho nằm nhà khách ; hoặc có tìm được người nấu nướng cho thì chị em sẽ phát tiền gạo cho người ấy liệu ; ví bằng cực chẳng được, chị em phải nấu cho, thì khi ấy mới tha phép ăn ngoài nhà khách, song le chẳng cho nó nằm nhà ấy sót : ấy là một hai lời nói qua về nhà chị em.

Pê Jacobê, tháng giêng 1800. »

1800.

Nos religieuses.

(M. Leroy à X. : Amep, vol. 693, p. 265 ou p. 342)

« Le 10 avril 1800.

Les maisons de nos religieuses y regorgent de sujets, quoique le nombre de leur communauté soit augmenté de beaucoup depuis 1790. Mais depuis trois ans, nous avons perdu beaucoup de prêtres [...]. Si vous pouviez m'envoyer quelques douzaines de lunettes pour nos prêtres et nos religieuses, vous leur feriez grand plaisir. »

1800.

M. Lepavec à ses parents.

(Amep, vol. 693, p. 295)

« Le 17 avril 1800.

J'ai fait avec le secours de Dieu et la charité de nos chrétiens un petit collège dans un village chrétien au milieu du bois. Nous y avons 20 écoliers latins [...]. Les deux maisons religieuses que j'ai établies les années précédentes avec la charité de nos chrétiens sont encore en paix et nous aident beaucoup dans notre collège. »

1800.

Deux jeunes religieuses.

(*M. La Bissachère à MM. Chaumont et Blandin : Amep, vol. 693, p. 318*)

« Sur une cingtaine de femmes qu'on mena au gouvernement, seulement deux de nos jeunes religieuses Amantes de la Croix ont consenti à fouler le crucifix et nous les avons fait chasser aussitôt de leur société, ainsi que 4 ou 5 de nos élèves qui ont eu ce malheur ; toutes les autres femmes religieuses et chrétiennes ont fait honte aux hommes par leur courage. »

1800.

Le district.

(*M. Eyot à M. Blandin : Amep, vol. 693, p. 321*)

« Le 26 avril 1800.

Monseigneur, sur des représentations des missionnaires, a comme divisé son vicariat en plusieurs districts, l'inspection de chaque district est donnée à chaque Européen. Un district est composé de 3 paroisses, l'Européen est à la tête des 3 curés, maisons de Dieu, maisons religieuses, par ce moyen tout ce vicariat est visité par les Européens. »

1801.

Une fillette de 4 ans.

(*M. Langlois à M. Chaumont : Amep, vol. 693, p. 450*)

« Le 11 avril 1801.

Parmi les traits édifiants qui sont propres à vous faire louer et admirer les effets de la grâce sur les cœurs, je ne dois pas omettre la vocation d'une jeune fille âgée de quatre à cinq ans qui l'année dernière demanda à toutes forces à ses parents à entrer dans une maison de religieuses. Ses parents voulaient l'exhorter à attendre qu'elle fût parvenue à un âge plus avancé. Mais elle fit de si fortes instances que ses parents n'osèrent davantage s'opposer à sa vocation. Son père l'amena donc à une maison de religieuses située à une demie-journée de sa maison où elle demeure plus près d'un an, sans témoigner le moindre désir de retourner à la maison paternelle et ne montrant que de l'indifférence pour les amusements de son âge. Lorsque son père vient la voir, elle ne paraît pas si émue que si elle voyait un étranger. »

1801.

Mgr Longer à la Propaganda Fide.

(*Amep, vol. 693, p. 521*)

« 1801, die 15a septembris.

Viginti novem domus praecipuae Sororum, quas dicunt Amatrices Sanctae Crucis, et tredecim minores annexae majoribus in hoc Vicariatu reperiuntur. Illarum Societas a Sancta Sede approbata fuit, ibique servatur vita communis. Omnes vero moniales Vicarii Apostolici, vel ipsius deputatorum curae subjiciuntur, nullis tamen obstringuntur votis solemnibus paupertatis, castitatis, obedientiae, ac clausurae. »

1806.

Mgr Longer à la Propaganda Fide.

(*Amep, vol. 693, p. 951*)

« Le 21 avril 1806.

Viginti novem domus praecipuae Sororum quas dicunt Amatrices Sanctae Crucis et tredecim minores annexae majoribus in hoc Vicariatu reperiuntur. Illarum Societas a Sancta Sede approbata est, ibique servatur vita communis. Omnes vero moniales Vicarii Apostolici, vel ipsius deputatorum curae subjiciuntur, nullis tamen obstringuntur votis solemnibus paupertatis, castitatis, obedientiae ac clausurae. »

1807.

L'ordre établi dans la mission française du Tonquin.

(Amp, vol. 693, p. 1059-1060, ou, p. 1080)

« Des religieuses Amantes de la Croix.

Outre ce que j'ai dit jusqu'ici de l'ordre établi pour notre clergé je crois devoir ajouter deux mots touchant les religieuses Amantes de la Croix de Notre Seigneur Jésus-Christ, instituées dans cette partie occidentale du Tonquin. Ce sont de pauvres filles au nombre d'environ cinq cents qui, dispersées dans 24 ou 25 maisons, vivent de leur petit commerce et du travail de leurs mains.

Elles mènent une vie très pénible, très laborieuse et très pénitente, ne mangeant jamais de viande que trois jours de l'année ; et quant à ce qui regarde l'essentiel de l'observance religieuse, c'est-à-dire dans les principales vertus de chasteté, pauvreté et obéissance, ne céderaient en rien la plupart de nos communautés religieuses d'Europe. Au reste, elles ne font néanmoins que des vœux simples auxquels elles ne sont admises qu'après avoir atteint l'âge de 40 ans, et on ne leur permet de les faire que pour un an, les renouvelant ainsi chaque année. Elles édifient tout le monde par leur bonne conduite, et sont également respectées des chrétiens et des païens. »

[p. 1080] « Il y a aussi dans cette mission environ 400, près de 500 religieuses Amantes de la Croix, dispersées en 24 ou 25 maisons. Elles vivent fort pauvrement et seulement du travail de leurs mains. Elles ne sont pas cloîtrées à cause des fréquentes persécutions auxquelles on est souvent exposées. Elles ne mangent que trois jours de la viande chaque année. Elles ne font que des vœux simples, ce qu'on ne leur permet que lorsqu'elles sont parvenues à l'âge de 40 ans. Elles ne les font même que pour un an, les renouvelant chaque année. Elles édifient beaucoup les fidèles et les païens par leur conduite réglée. »

1808.

À Đá Dựng.

(Mgr La Mothe à M. La Bissachère à Macao : Amp, vol. 694, p. 3)

« Le 4 mars 1808.

J'ai élevé vos filles de Đá Dựng en chính moniales, avec chị Ôn pour Abesse et Sœur Tịnh pour adjointe. Mais je crains bien que cet établissement ne s'écroule avec Mme Abesse qui s'en va comme mourante, ou du moins bien languissante et faible ; et chẳng khỏe được nữa ; et la chị Tịnh est aussi mal portante. Du reste, elles se comportent bien. Pour moi, j'ai réuni la maison de Đá Dựng à la charge du curé (le P. Nặng) et n'en ai point aujourd'hui. Mais je vois que je ne pourrai m'en passer, au moins d'une petite, vì người ta kêu lắm, les prêtres et autres qui ont affaire à moi lấy làm khó ở. »

1809.

M. Phêrô Xuyên.

(Lettre au Père X. : Amp, vol. 694, p. 28)

« Lạy cha trăm lạy, con là kẻ rất có tội, nhưng mà khi tế lễ Cha Cả hằng ngày chẳng bao giờ con quên cha [...].

Cha đã biết Anam *[sic]* chúng con khôn nạn là thế nào, cha thương phần nào thì chúng con được ăn mỳ phần ấy. Chú Bạch đang đọc bốn tám ngày, Văn Năm có Jiu phó cho coi làng Kẻ Vĩnh, thầy già Tuu giữ việc ruộng nhà chung ở Kẻ Ngòi và cho chị em đầy nữa cùng coi lang lính cho làng Kẻ Vĩnh. Cụ Hoan thì vào xứ Nghệ làm thầy cả xứ Đá Dựng. Bấy nhiêu lời vội lắm và đại dột mê muội xin cha thương cho, cầu con được ăn mỳ chết lành [...].

Tháng february Die 9. 1809. Tháng Anam là tháng chạp ngày 24. 1808.

Phêrô, con rất hèn mọn là Xuyên kí tại Kẻ Vĩnh. »

1808-1822.

Mụ Ôn, chị Tịnh.

(M. Guérard à M. La Bissachère : Amep, vol. 694, p. ...)

« [p. 10-11] Bó Chính, le 2 avril 1808.

Votre, ou plutôt notre chị Tịnh qui vous écrit, a été attaquée d'un psora [sic] que les médecins annamites moins habiles que ceux de France, nommaient thạt phong. Mais heureusement qu'elle en a été quitte pour la peur. Elle m'écrivit alors pour lui faire faire un petit mazale [sic] au pied de notre núi calavariô, ce que je lui promis volontiers ; mais elle s'est guérie, cela vaut mieux.

Mụ Ôn au contraire est très mal dans ses affaires về phần xác ; car phần hồn một ngày một tốt hơn. Elle vomit le sang continuellement. Khỏi là họa. Le Père Vi nouvellement entré ici dit pourtant que, lorsqu'il passa à Đá Dựng, elle était un peu mieux et đi ra đi vào được, ce qu'elle ne pouvait faire [p. 11] auparavant.

Elles sont très pauvres ; mais comme elles le sont encore plus d'esprit que de corps, j'espère qu'elles obtiendront le Royaume, qui doit être la récompense des pauvres d'esprit. Je leur ai envoyé un nén pour les aider un peu, của bà nào làm phúc cho tôi, sans aucune obligation, ni intention autre que celle de m'en faire présent, sûrement parce que je lui ai rendu quelques services, en conséquence j'ai cru pouvoir en disposer en leur faveur. »

« [p. 30] Tại họ Làng Đoàn, le 29 mars 1809.

Mụ Ôn et chị Tịnh vos filles spirituelles sont [* *] et nhớ cố Phêrô lắm, tiếc lắm. Je ne les ai pas vues depuis [*]. Celle-ci m'écrit de temps en temps, celle-là est toujours très faible et ne peut aller loin. Elles sont très pauvres, je les aide le plus que je peux, et M. Tessier aussi ; mais nos facultés ne sont pas très grandes. Elles sont toujours très vertueuses, et j'espère que le ciel qui est promis aux bons pauvres, sera leur partage. Chị Tịnh que les médecins jugeaient être attaquée de lèpre est guérie parfaitement et se porte très bien. »

« [p. 122-123] Au collège de St Jacques, le 30 juin 1812.

Je vous ai marqué l'année dernière que votre cher P. Xuyên, Văn Yên, ou Văn Bảo, et Mụ Ôn étaient passés à une meilleure vie, comme leurs vertus donnent lieu de l'espérer.

Quant à la pauvre Mụ Tịnh, elle est depuis environ un an et demi malade dans notre nhà khách d'une fistule lacrymale, qui la conduira vraisemblablement au tombeau. Il y a longtemps qu'elle ne peut plus faire oraison, ni souvent aucune prière vocale. Son cœur est pourtant toujours tout à Dieu. Je lui ai remis et lu votre lettre, qui lui a fait un très grand plaisir, comme vous le présumez bien. Elle m'a prié de vous remercier et de vous dire qu'elle vous envoie muôn muôn vãn vãn lạy. Si elle peut avoir un moment de mieux, elle vous dictera une lettre ; car elle est dans un état de ne pouvoir ni lire, ni écrire. C'est sa sœur chị Ca qui gouverne la maison à sa place. »

[Le 25 juillet 1816, le P. Guérard fut sacré évêque de Castorie, coadjuteur de Mgr Longer]

« [p. 328] À Kê Cẩu, le 13 janvier 1819.

Mụ Tịnh vit encore. Mais la pauvre fille est bien remplie d'infirmités de toutes les espèces comme moi. La plus grande que toutes, cependant est la mélancholie, qui la rend assez à charge à elle-même, et aux autres. Sa sœur chị Phép, ou Ca est aussi toujours malade. Elles s'en sont retournées à Đá Dựng pour être plus près de moi. Elles ne vous oublient pas. Elles vous ont écrit différentes fois, ainsi que Văn Lâm, qui est toujours avec moi, et qui va cette année à la Théologie. Si tous les autres lui ressemblaient, thì tốt lắm. »

« [p. 365] Le 26 mai 1819.

Vous me demandez si muội Tịnh vit encore. Oui, mais la pauvre fille est assez malheureuse. Elle a une maladie qui la rend fort à charge à elle-même et aux autres ; c'est la mélancholie. Elle n'a presque plus que moi pour ami. Elle a été obligée de s'en revenir à Đá Dựng, avec sa sœur chị Phép, ou Ca, et une autre que vous ne connaissez pas. Je ne sais si elle pourra y rester. Car le village et les gens du P. Hoan ne les aiment guère. Du côté de la vertu, elle est toujours une bonne fille. Cette maladie cependant lui a fait aussi bien tort de ce côté-là. Elle me demande souvent de vos nouvelles, et elle sera bien aise d'apprendre que vous êtes rentré au nhà chung. Elle n'ont pas perdu leur bien de Đá Dựng, mais il a bien diminué. »

« [p. 376] À Thọ Kỳ, le 31 juillet 1819.

Nos deux religieuses muội Tịnh et chị Phép, ou Ca, sont revenues à Đá Dựng et khoẻ aussi cũng khá. Elles m'attendent avec grand empressement, surtout muội Tịnh, qui est toujours bonne fille et spirituelle à son ordinaire. »

« [p. 483] À Thọ Kỳ, le 6 août 1821.

Mụ Tịnh se porte encore passablement. Je la nourris et l'entretient avec une autre à Bến Tác, où elles sont dans une petite maison particulière, que je leur ai fait faire. Elles vivent paisiblement et filent pour nos écoliers. Quand je suis ici, je les vois assez souvent ; mais lorsque je suis par monts et par vaux... Elles sont l'une et l'autre très vertueuses. Mụ Tịnh vous aime toujours comme son père, et elle me demande souvent de vos nouvelles. Elle vous envoie je ne sais combien des vụn lạy. »

« [p. 526] À Thọ Kỳ, le 18 novembre 1822.

Mụ Tịnh qui est ici toujours malade, vous envoie muôn muôn vụn vụn lạy, et vous demande une pair de ciseaux, pour quand elle sera sur l'autre monde. Elle est toujours mélancolique, et bonne fille à son ordinaire. La première chose qu'elle m'a demandé en apprenant que j'ai reçu de vos nouvelles, c'est si vous vous repentez d'avoir quitté le Tonquin. »

[Mgr Guérard fut décédé le 18 juin 1823, à Thọ Kỳ, province de Thanh Hoá]

1816.

Mgr Longer à la Propaganda Fide.

(Amp, vol. 694, p. 240)

« Le 5 août 1816.

Triginta circiter domus Sororum quas vocant Sanctae Crucis Amatrices in hoc Vicariatu reperiuntur, illarum Societas a Sancta Sede approbata fuit, vitamque servat communem. Omnes vero Sorores Vicarii Apostolici, vel ab ipso perfectorum curae subjiciuntur. Nullis tamen obstringuntur votis solemnibus paupertatis, castitatis, obedientiae et clausurae. »

1817.

À Đan Sa.

(Mgr Guérard à M. La Bissachère : Amp, vol. 694, p. 258)

« Le 25 janvier 1817, à Đan Sa.

Maintenant la misère est si grande en Xứ Nghệ et au Bồ Chính que tout le monde y meurt de faim [...] Les brigands ont brûlé 5 églises, 2 maisons de Dieu, et 2 de religieuses avec je ne saurais vous dire combien de villages. »

1817.

Mgr Guérard à M. Langlois

(NLE, tome VIII, p. 319-320)

« Le 30 janvier 1817.

J'avais envie de commencer les fondions de mon épiscopat par donner une retraite à tous les prêtres de cette province [de Nghê-An], à tous leurs catéchistes et leurs élèves, et à toutes les religieuses : mais cela a été impossible, vu la famine affreuse, l'épidémie et la multitude de brigands qui ne cessent de désoler tous les villages. Dans l'espace d'environ quatre mois, ils ont brûlé ; sept de nos églises, deux maisons de prêtres et autant de maisons de religieuses ; je ne saurais vous dire le nombre des villages païens qu'ils ont également réduits en cendres : c'est vraiment la désolation de la désolation [...] J'ai donné ordre à tous nos catéchistes et à toutes [p. 320] les religieuses de chercher les enfants moribonds pour leur procurer la grâce du saint baptême. »

1818.

Au Tonkin.

(*NLE, tome I, 1818, p. xviii-xix*)

« Dans plusieurs de ces missions, il y a des couvents de religieuses, qui, sans être cloîtrées, mènent la vie commune, et [p. xix] observent une règle très austère. Beaucoup d'entre elles sont dignes d'être comparées aux plus ferventes de l'Europe. Dans le seul Tong-king, il y en a plus de trente maisons, qui ont depuis douze jusqu'à quarante religieuses. »

1820.

Mgr Longer à la Propaganda Fide.

(*Amp, vol. 694, p. 405*)

« Le 28 mars 1820.

Triginta circiter domus Sororum quas vocant Sanctae Crucis Amatrices in hoc Vicariatu reperiuntur. Domus autem illae plures alias habent annexas, quae bonorum communionem cum domo praecipua conservant. Illarum Societas a Sancta Sede approbata fuit, vitamque servat communem. Omnes vero Sorores Vicarii Apostolici, vel ab ipso praefectorum curae subjiciuntur. Nullis tamen obstringuntur votis solemnibus paupertatis, castitatis, obedientiae et clausurae. »

1823.

Le décès de Mgr Guérard.

(*M. Jeantet à M. Langlois : APF, n°10, 1827, p. 156*)

« Tonking, le 29 octobre 1823.

Mgr Guérard, évêque de Castorie, décédé le 18 juin 1823, à huit heures du soir. [...]

Je puis vous assurer que les prêtres, les gens de la maison de Dieu, les religieuses et les chrétiens ont senti ce qu'ils perdaient en le perdant ; aussi l'ont-ils pleuré amèrement, et ils le pleurent encore. »

1825.

Lettre de Régéneau aux directeurs de Paris.

(*APF, n°10, 1827, p. 217*)

« Abord du Drick le Courrier-de-la-Paix.

Le 18 mars 1825.

Un malheureux apostat a déclaré au roi tout ce qui concerne nos missions de Cochinchine et du Tonkin combien il y a de missionnaires européens, de prêtres du pays, de maisons de religieuses, etc. »

[*Le Courrier-de-la-Paix arriva à Saigon le 27 mars 1825*]

1825.

L'état de la mission.

(MC, 1901, p. 394 : *Croquis annamites, par M. Aug. Sajot*)

« Peut-être ne serez-vous pas fâché d'avoir quelques détails sur l'état actuel de notre mission. Elle contient 200.000 chrétiens dispersés ça et là. Nous avons pour vicaire apostolique Mgr l'évêque de Gortyre, vieillard vénérable âgé de 75 ans, tellement accablé d'infirmités qu'il ne peut plus dire la Sainte Messe. Je lui ai apporté des bulles qui l'autorisent à se donner un coadjuteur ; M. Ollivier, sur lequel son choix est tombé, sera obligé d'aller se faire sacrer par Mgr l'évêque de Mellipotamie, vicaire apostolique du Tonkin oriental. Nous sommes, en outre, trois autres missionnaires européens ; mais je suis encore un serviteur tout à fait inutile. Les prêtres indigènes, dont plusieurs ne peuvent plus travailler, sont au nombre de 83. Nous avons aussi un collège, qui contient près de 200 élèves, tant aspirants à l'état ecclésiastique que catéchistes. Tous sont entièrement à la charge de la mission. Il y a près de 700 religieuses Amantes de la Croix, distribuées dans 35 maisons ; ce sont d'excellentes filles qui vivent du travail de leurs mains... »

1828.

Lettre de M. Masson.

(APF, tome 4, 1830, p. 311-335)

« Le 30 juin 1828.

[p. 311] J'habite Nghê An [...]. M. Jeantet et moi nous en fûmes quittes pour nous tenir à l'ombre pendant quelques mois [...]. Malgré tout cela, j'ai pu donner cette année une retraite à nos gens de la maison de Dieu et à nos religieuses.

[p. 314] Nos religieuses ne sont point cloîtrées, elles vivent du travail de leurs mains ; elles ont différentes maisons plus ou moins nombreuses, mais très indépendantes l'une de l'autre, quoique suivant la même règle approuvée par la Saint-Siège. Pour des maîtres ou maîtresses d'école, nous n'en avons point. On n'est pas dans l'usage d'apprendre à lire et à écrire aux filles ; les garçons dont les parents sont à l'aise étudient les lettres chinoises sous un maître indépendant de nous. Tous apprennent le catéchisme, à force de le chanter et rechanter avec nos catéchistes ; ici tout se chante, même les prières du matin et du soir.

[p. 323] Quant à l'observation de l'abstinence des viandes, je crois pouvoir affirmer que nulle part ce précepte n'est plus rarement enfreint qu'ici ; aussi n'avons-nous jamais besoin de prêcher sur le sixième commandement de l'Église. [...] Vous trouverez des gens qui mangent des viandes immolées, qui sont adultères, violents, etc. ; mais parmi ceux qui s'avouent chrétiens, vous n'en trouverez pas un qui viole sciemment l'abstinence de la viande : manger de la chair un jour défendu, est regardé comme un sacrilège abominable et une marque d'apostasie. »

1828.

RIP.

(Mgr Longer à M. Langlois : *Amp*, vol. 694, p. 701 ; APF, tome 4, 1830, p. 309)

« Le 18 janvier 1828.

La Divine Bonté a daigné me laisser pour ne pas me priver de toute consolation. M. de Ollivier est mort entre ses mains [M. Havard] le 27 mai comme on vous l'a marqué ; et M. Eyot est mort à Phuc Lạc le 29 mai, le clerc Đào et plusieurs de nos élèves, plusieurs Sœurs Amantes de la Croix et plusieurs chrétiens sont morts vers le même temps. RIP. »

1828.

« **Sẽ sễ vậ** ».

(M. Masson à M. Langlois : *Amp*, vol. 694, p. 708)

« Le 29 juin 1828.

Nous avons continué l'administration des chrétiens sễ sễ vậ. Depuis ce temps, thì cứ việc làm phúc cho người ta mà thôi, évitant seulement de ra mắt cùng kẻ ngoài đạo. Pour mon compte, j'ai pu donner une retraite eux gens de la Maison de Dieu et à une maison de religieuses. Quelques temps après, nous étant réunis M. Jeantet et moi, nous avons aussi donné une retraite à tous nos prêtres de Xứ Nghệ, (ils étaient au nombre de 24. Il n'en manquait pas un seul). »

1829.

Lettre de M. Jeantet.

(*APF, tome 5, 1831, p. 323-324*)

« À Bô Chính, le 30 juillet 1829.

Vous savez ce que sont nos religieuses Amantes de la Croix. Vous connaissez leur pauvreté, leurs travaux et leur pénitence. Dans toute la province de Xứ Nghệ, il y en a seize maisons, dans la moindre desquelles elles sont six personnes. Dans la maison la plus nombreuse, qui est aussi celle où la règle est le mieux observée, un jour que la supérieure en avait envoyé six des plus jeunes chercher du bois dans la forêt, elles furent rencontrées par deux chefs de voleurs : cinq purent se sauver, une seule [p. 324] fut prise par ces bandits.

Ils voulurent la séduire, ils la flattèrent d'abord inutilement, la menacèrent ensuite. Mais elle tint ferme, implorant dans son cœur la protection de la Sainte Vierge. Un d'eux tire son sabre pour l'effrayer et le faire consentir. Elle leur présenta son cou, en disant :

« *Coupez, car je ne consentirai jamais à votre passion.* »

Ces hommes se retirèrent tout confus de se voir vaincus par une fille. »

1830.

Mgr Longer à la Propaganda Fide.

(*Amp, vol. 694, p. 751*)

« Le 16 avril 1830.

Triginta et una domus Sororum, quas vocant Sanctae Crucis Amatrices in hoc Vicariatu reperiuntur. Domus autem illae plures alias habent annexas, quae bonorum communionem cum domo praecipua conservant. Illarum Societas a Sancta Sede approbata fuit, licetque votis non sit obstricta, paupertatem tamen castitatem, obédientiam, communemque vitam servare debent. Omnes vero Sorores Vicarii Apostolici, vel ab ipso praefectorum curae subjiciuntur. »

1832.

Dans des filets.

(*M. Rouge au Séminaire de Paris : Amp, vol. 695, p. 69*)

« Le 8 août 1832.

C'était des chrétiens qui vinrent nous prendre, nous enveloppèrent dans des filets et nous portèrent chez le curé du village. Là nous trouvons un bon rafraîchissement. Une dizaine de jeunes gens étaient occupés à nous servir ; et d'autres, à grands coups d'éventails, tâchaient de dessécher la sueur qui ruissellait sur nos fronts ; d'autres, voyant que nous ne savions pas nous asseoir ni manger comme eux se cachaient les uns derrière les autres, et riaient de toutes leurs forces.

À peine avions-nous pris un peu de repos, qu'il nous fallut recevoir les visites des chrétiens du village. D'abord une communauté de 30 religieuses [dominicaines ?], avec quelques présents, une douzaine des principales d'entre elles. Ensuite vinrent les hommes ayant à leur tête le chef du village, et enfin, les femmes portant leurs enfants à leurs bras. Tous s'assirent par terre dans une grande cour, et firent le grand salut en frappant trois fois la terre de leurs fronts.

Vous vous imaginez sans doute, Messieurs, que ces personnes qui nous recevaient si bien étaient des chrétiens du Vicariat Occidental. Mais non, nous fumes obligés de débarquer dans la mission des dominicains espagnols. »

1832.

L'arrivée des missionnaires européens.

(Lettre de M. Retord à M. Chartres, curé de St-Georges, Lyon : APF, tome 6, 1833, p. 433)

« Le 12 juillet 1832.

Le bruit de l'arrivée de quatre Pères européens se répand dans le village, qui était tout chrétien ; et voilà qu'on vient nous faire des visites en règle.

Les religieuses d'abord, qui sont au nombre de trente, députent onze d'entre elles pour venir nous présenter leurs hommages et nous offrir quelques fruits ; après elles, vint une grande quantité d'hommes avec le chef du village à leur tête, et une non moins grande quantité de femmes, avec leurs enfants sur les bras. Tous s'assirent sur des nattes au milieu de la cour, et nous firent par trois fois le grand salut, qui consiste à porter le front jusqu'à terre.

En voyant l'honneur qu'on nous rend ici, vous croyez apparemment que nous sommes chez nous ; vous vous trompez, c'est ici le presbytère de ce prêtre qui est venu nous chercher dans la nacelle du pêcheur, ou, pour parler le langage de nos chrétiens, c'est la maison de Dieu de ce village. »

1832.

Relation de M. Murette.

(APF, 1835, p. 433-434)

« Je fus obligé d'aller chercher un gîte ailleurs. Cette même nuit, je descendis le fleuve, et vins me réfugier dans une maison de religieuses. Je fus bien accueilli des chrétiens de cet endroit. [...]

[p. 434] Sur seize maisons de Dieu, on en a pu sauver que quatre, dans un pays où le mandarin était bien porté pour les chrétiens ; il n'y a que les couvents que nous ayons pu conserver impunément.

[p. 435] Ici l'argent c'est la fin dernière des mandarins : à coup sûr, ces messieurs persécutent plus l'argent que la religion, qui est une chose assez indifférente pour eux.

[p. 443] N'ayons plus de presbytère, [les prêtres indigènes] sont logés chez les chrétiens avec leurs servants et leurs catéchistes. Pour moi, retiré, comme je l'ai dit plus haut, dans une maison de religieuses, je fus sans cesse accablé de faux bruits. Au début d'un mois, ne sentant plus de goût pour ce séjour, je passai dans un village voisin. »

1833.

Édit de Minh Mạng.

(Amp, vol. 695, p. 92 et 93)

« [Le 6 janvier 1833].

Leur religion n'est qu'erreur, mensonge et fourberie étant évidemment en contradiction avec la seule véritable religion ; et de leur propre autorité, ils établissent des collèges et des maisons de femmes et réunissent plusieurs hommes pour délibérer, séduisent les femmes et filles, et arrachent les yeux des malades [...].

[p. 93] Dix-huit personnes chrétiennes (de Quảng Trị) ont reconnu leur faute et s'en sont purifiées. Elles se sont converties à la vérité et ont livré au mandarin les livres de religion, les images et les autres effets afin de les anéantir entièrement. Tant qu'à leur église et leur maison religieuse, elles prient le mandarin de les détruire et d'en faire des maisons publiques. »

1833.

Statistique.

(Mgr Retord, p. 73)

« En 1833, au Tonkin occidental, il y a une soixantaine de prêtres du pays, plusieurs centaines de catéchistes, une trentaine de couvents avec 400 religieuses. Évêque : Mgr Havard. »

1833.

Compte-rendu.

(AOPM, vol. E-86, p. E14140)

« Il n'y a point de couvent d'homme. Il y a environ 40 maisons de religieuses, dites Amantes de la Croix, dont 10 environ ne sont que des succursales d'une maison principale. Les maisons principales ont de 20 à 40 religieuses ; les autres n'en ont que 10 ou 12. Elles ne sont point cloîtrées, mais les hommes n'entrent point dans leurs maisons. Toutes vivent de leur travail. Quelques maisons ont des champs qu'elles cultivent elles-mêmes, mais dont le revenu ne suffit pas à leurs besoins. – Charles Langlois, supérieur des Missions Étrangères de Paris. »

1834.

Lettre de M. Retord.

(APF, 1835, p. 495-496)

« Tonkin, le 11 janvier 1834.

Dernièrement ils ont pris un prêtre annamite que les chrétiens ont délivré sur le champ, au moyen d'une barre d'argent. Deux semaines auparavant, ils bloquèrent une maison de religieuses, où ils avaient [p. 496] appris qu'un prêtre s'était retiré ; mais le prêtre s'évada secrètement, et toute leur capture se borna à deux chapelets. »

1834.

Lettre du M. Rouge.

(APF, tome 8, 1835, p. 392)

« Le 24 avril 1834.

Dans la province où je me trouve actuellement, je n'ai plus que deux endroits où je puisse me retirer, ce sont deux maisons de religieuses : elles me cachent, à l'insu même des chrétiens, dans des souterrains, ou d'autres trous semblables ; lorsque je suis découvert dans un lieu, je passe aussitôt dans un autre. L'année dernière, j'ai joui par fois d'une espèce de liberté ; je n'ai pas été obligé de me cacher constamment, ni aussi profondément qu'aujourd'hui. Tout en fuyant et me cachant, je pus encore entendre plus de 1700 confessions, convertir et baptiser dix adultes, etc. Rarement je fus obligé de me servir de lampe pour dîner, comme maintenant. Ce qu'il y a de plus triste dans notre état, c'est qu'il est comme celui des réprouvés, sans espérance ; les choses vont toujours de mal en pis. »

1835.

Persécution.

(Relations de la persécution, par F.X. Marette : Amep, vol. 695, p. 337)

« L'évêque vient d'interdire la solennité des offices, crainte d'accidents. Les couvents de religieuses conservés n'ont point été compromis. Nos maisons de Dieu ou résidences détruites sont déjà remplacées par quelques huttes. Quelques-unes des chrétientés principales ont même dressé des hangars en guise d'Églises. »

1835.

Trois mauvaises religieuses.

(M. Rouge à M. Retord : Amep, vol. 695, p. 459-461)

« Au Tonkin occidental, le 31 octobre 1835. »

Je vous rapporterai que ce que ce que des centaines de témoins ont vu et entendu, et confirmé par l'aveu d'une des personnes qui, pendant plus de trois mois, a été victime de toutes les farces qu'il a plu à l'esprit infernal de jouer dans la maison où elle se trouvait. Mais comme l'histoire dont je veux, Cher ami, vous entretenir paraît évidemment une punition de Dieu, je vais vous faire connaître les causes qui l'ont précédée.

Vers la fin d'octobre de l'année dernière, trois religieuses de la maison de Phó Du furent accusées et convaincues de plusieurs crimes très graves. J'employai tous les moyens que la douceur et la charité me suggérèrent pour les ramener à de meilleurs sentiments ; exhortations, menaces : tout devint inutile. Je n'obtint d'elles que des malédictions et des calomnies qu'elles lançaient contre moi pour se justifier, ce qui m'obligea de les mettre à la porte. Se voyant ignominieusement, elles se retirèrent à Chi Laong, (Chi Laong est un grand village dont la population se monte à plus de six mille âmes et dont tout au plus cent chrétiens), chez un des plus riches chrétiens de toute la province, lequel leur donna l'hospitalité dans sa maison sous différents prétextes de charité et de convenance, mais qui dans le fond, n'avait d'autre intention si ce n'est de couvrir du nom hypocrite de charité le concubinage secret qu'il avait résolu d'entretenir avec ces trois religieuses.

Ce chrétien âgé d'environ 40 ans peut tenir un rang honorable parmi les grands scélérats du Tonquin : il est regardé comme le puissant du siècle et la terreur de ses voisins et de ses covillageois dont il est un des principaux chefs. Concutionnaire, usurier, chef de voleur, gouffre impur où va s'ensevelir l'innocence des vierges, enfin il excède en tout, excepté en crainte de Dieu... C'est chez un tel que se trouvaient encore nos trois religieuses, lorsqu'au mois de février dernier, Mgr le Vicaire Apostolique passa ici pour administrer la confirmation.

Ce fut alors un moment de triomphe pour elles ; elles se persuadèrent qu'en rappelant de leur cause, elles seraient absoutes et moi condamné. Elles m'accusèrent de différents griefs fondés sur la calomnie, mais leur accusation se détruisaient elles-mêmes, « et convenientia testimonia non erant » (Marc 14, 56) [mais les témoignages ne s'accordaient pas].

De son côté, l'individu qui leur donnait l'hospitalité, n'avait pas encore fait sa première communion, ni reçu la confirmation. Il crut aussi l'occasion favorable pour s'acquitter de ce double devoir. Il s'adressa pour cela au vicaire de la paroisse, lequel, soit par [p. 460] pusillanimité ou par ignorance, soit plutôt par un crime exécrationnel de simonie, lui donna lâchement les deux signaux requis pour recevoir la communion et la confirmation.

Voilà donc notre homme qui s'avance vers la table sainte, le corps puant et encore couvert des marques d'une maladie honteuse, fruit de ses impudiques désordres... Un bruit sourd s'élève dans l'église :

« Quoi ! disaient les chrétiens, est-ce ici le banquet des voleurs et des adultères ? ...Ho Dieu dont les jugements impénétrables livrèrent jadis au pouvoir du démon le seul juste de la terre de Hus, ton bras vengeur serait-il aujourd'hui sans force sur cette tête criminelle ? Esprits célestes, qui voilez votre face devant la Majesté du Dieu de nos tabernacle, ne demanderez-vous pas vengeance d'un tel scandale ? Verrez-vous d'un œil indifférent le Dieu trois fois saint enseveli dans l'abîme infect d'une âme pleine de rapine et d'adultère ? Et toi, pontife sacré, à la voie mystérieuse duquel l'Esprit-Saint descend sur la tête des bons et des méchants, sur ceux-là comme un père consolateur, sur ceux-ci comme un juge terrible, ha ! Retiens tes mains, ne les lève pas sur cet imposteur sacrilège ! Quoi ! Tu vas faire couler l'huile sainte sur ce front où se lisent encore les caractères ignominieux, gravés par le burin du crime !!!... »

Mais c'en est fait, l'hypocrite a consommé son double forfait, et s'en retourne chez lui, accompagné de ses trois religieuses qui s'essoufflaient à le féliciter d'avoir su mettre leur honneur à couvert par des actes si solennels de vertus. Cependant il ne jouira pas longtemps de son triomphe, tel autrefois une main mystérieuse troubla la joie de l'impie Balthazar au

milieu de son ivresse sacrilège, tel aussi le tout-puissant avait résolu de confondre l'orgueil du profanateur de nos augustes mystères, et de montrer que ce n'est pas en vain qu'on se joue des choses saintes au scandale des chrétiens. En effet, vers le milieu de la nuit du jour même où il eut commis cette horrible profanation, étant paisiblement couché au milieu de sa famille, on l'entendit pousser des cris effarants d'un ton semblable à celui d'un ventriloque. On l'entendit, dis-je, prononcer d'une voix sépulcrale ces mots :

Ôi, ôi, khôn nạn, thất cổ tao !

(On m'étrangle ! On m'étrangle !).

Sa femme se réveille, allume la lampe pour voir ce qui se passe. Quel spectacle ! Elle le trouve le visage noir, les yeux à demi sortis de sa tête ; s'agitant, se roulant, faisant de vains efforts pour échapper à cette main invisible qui lui serrait le col avec tant de force, que l'organe de la respiration en était obstrué ; tel au fond des déserts brûlant de l'Afrique, on voit quelquefois le lion, les yeux étincelant de rage, rugir, de débattre, se rouler à droit et à gauche pour se libérer des replis tortueux d'un serpent dont il sent son flanc enveloppé, telles étaient aussi les tristes angoisses où se trouvait ce malheureux, au moment où il n'aurait dû éprouver que des joies toutes célestes. Cependant sa femme recourt à Dieu ; elle prend de l'eau bénite, en asperge le possédé en invoquant les noms sacrés de Jésus et de Marie, et a enfin la consolation de voir disparaître la main qui étranglait son mari.

Mais le danger ne cessa que pour faire place à de nouvelles scènes de terreur : à l'instant toute la maison parut ébranlée et agitée comme par un violent tremblement de terre, et cela pendant tout le reste de la nuit. Un bruit affreux se faisait entendre de toute part ; on eut dit qu'on brisait tous les meubles et la vaisselle de la maison ; si on allumait la lampe, quelque chose d'invisible l'éteignait et lançait une grêle de mottes de terre contre quiconque qui se trouvait là. Des hurlements qui épouvantaient tous les voisins, étaient entendus de temps en temps sur le faite du toit ; et malgré tant de tapage, le lendemain matin, rien n'était brisé, tout était à sa place dans la maison.

Tandis que cette tragédie se jouait chez notre mauvais riche, la partie de sa maison où il logeait ses trois religieuses devint aussi la théâtre de la guerre infernale : même mouvement, même tapage dans leurs appartements. Une force invisible les frappait rudement, les trainait par les cheveux, les élevait et les laissait retomber par terre, leur arrachait leurs traversins et leurs couvertures pour les transporter, quelquefois sur le toit, d'autrefois au milieu du jardin, quoique les portes demeuraient toujours hermétiquement fermées. Pendant cinq ou six mois, ces trois malheureuses religieuses et leur maître n'ont de tranquillité ni jour ni nuit ; [p. 461] on peut dire qu'ils ont mesuré dans toute son étendue le pouvoir qu'a le Démon sur ceux que Dieu lui a abandonnés, et sont éprouvés toute la confusion qui suit ordinairement l'orgueil de l'impie : « impius cum in profundum venerit peccatorum contemnit, sed sequitur eum ignominia et opprobrium » (Prov. 18, 3) [Quand vient le méchant, vient aussi le mépris, et avec la honte, vient l'opprobre].

Pendant le jour, c'était le même bruit que pendant la nuit : tantôt il leur meurtrissait le visage à coup de mottes de terre ; tantôt il renversait tout dans la maison ; si on se mettait à table pour manger, il a prenait et la portait à la cour, ou sur le haut de la maison, sans toutefois rien briser. Ici, c'était un énorme taureau noir qui sortait de sous leurs lits et dont le beuglement glaçait d'effroi ; là on voyait des troupes innombrables de chevaux se précipiter en hennissant autour de la maison et entrer dans les appartements. Mais une personne armée d'eau bénite, ou même d'un bon bâton les faisait facilement disparaître. (Il est à remarquer que dans tout ce village et même dans tout le voisinage, il n'y a pas un cheval.)

Ces apparitions du Démon sous des figures sensibles étaient assez rares ; le plus souvent, on les voyait faire toutes ses manœuvres sans apercevoir aucune figure. Ainsi on voyait souvent les deux sandales de la principale des religieuses, se promener gravement autour de la maison et dans la cour ; on les voyait, dis-je, franchir le seuil de la porte, aller et venir d'elles-mêmes,

sans distinguer personne qui les mit en mouvement. Si pendant qu'il faisait ses exercices, on lui jetait de l'eau bénite, il cessait pour un moment, et les recommençait ensuite avec encore plus de chaleur. Ce Démon obéissait à la voix de tout le monde : plusieurs personnes que j'ai envoyées moi-même pour m'assurer de tout ce que j'en entendis dire, lui ayant commandé en entrant de jeter de la terre au visage des religieuses, ou de faire ses autres diableries accoutumées, il obéissait sur le champ ; mais malheur à celui qui l'insultait ou le menaçait, son audace ne restait pas impunie : une grêle de coups le mettait dans la nécessité de passer la porte sans lui donner le temps de saluer ses hôtes.

Enfin ces malheureuses victimes de l'esprit malfaisant ne pouvant plus supporter le joug accablant et ignominieux sous lequel il les faisait gémir depuis plus de cinq mois, allèrent chercher un vieux et célèbre magicien et le prièrent de chasser le Démon, ou de le mettre au moins à la chaîne, afin qu'il cessait de les tourmenter et de les exposer à la risée de tout le monde.

Ce fameux Docteur arrive et fait toutes les opérations d'usage en pareille circonstance ; s'abstenant toutefois de frapper son tambour, et de tout le charivari qu'il a coutume de faire auprès des malades. Car ceux qui invoquaient son secours le prièrent de faire tous ses sortilèges le plus secrètement possible, afin de s'épargner devant les chrétiens la honte de recourir au Démon pour chasser le Démon. Mais ils n'obtinrent pas le secret qu'ils avaient attendu : « nihil est opertum quod non revelabitur » (Mt 10, 26) [rien de caché qui ne doive être découvert].

Aussi ne tardés-je pas à apprendre toutes les superstitions qu'ils avaient faites avec leur magicien. N'ayant pu ni chasser le Démon, ni le mettre à la chaîne, ce vieux sorcier déposa dans différents endroits de la maison des drogues superstitieuses appelée bùa, et en donna aux quatre personnes tourmentées par le Démon chacune un petit paquet qu'elles devaient porter suspendu au col, comme une marque de leur dévouement au Démon.

Apprenant les vœux exécrables par lesquels ces quatre personnes venaient de se consacrer à Satan, je leur envoyai un prêtre, le Père Luât, pour les exhorter à renoncer à ce pacte infernal ; mais le maître de la maison nia tout, et criait à la calomnie. Cependant ce bon prêtre s'adressant en particulier aux religieuses près bien des tergiversations, elles avouèrent tout, et lui livrèrent 4 ou 5 paquets de cette bùa que le magicien leur avait laissée. Cette bùa est un composé d'herbe et de racine, avec plusieurs caractères magiques et superstitieux qui paraissent d'abord n'offrir aucun sens. Mais ceux qui ont étudié l'art des magiciens appelés phà thùy assurent que ces caractères contiennent des vœux explicites par lesquels ceux qui usent de cette bùa se consacrent irrévocablement au Démon.

Quoi qu'il en soit, il paraît certain que dès que ces gens se sont publiquement consacrés au Démon, les vexations de cet esprit infernal ont cessé, peu à peu, et depuis plus de deux mois, on n'entend plus de bruit extérieurement. S'il les tourmente encore, c'est en particulier seulement, afin qu'ils n'oublient pas le culte qu'ils lui ont promis. »

1835.

M. Retord à M. Pélagaud à Lyon.

(AOPM, vol. E-86, p. E14142, 7-8)

« Le 24 novembre 1835.

Que ce que dit M. Rouge dans sa lettre, des trois mauvaises religieuses que le Seigneur a puni d'une manière si visible, ne vous donne pas une trop mauvaise idée de toute la congrégation. J'ai dans mon district trois couvents de ces religieuses et je puis vous dire que si elles ne rivalisent pas en instruction avec les religieuses de France, elles les surpassent de beaucoup en pauvreté et en travaux corporelles. Elles s'appellent Amantes de la Croix, et leur vie est véritablement une croix pesante et continuelle. Plusieurs d'entre elles sont très ferventes, le plus grand nombre de mœurs simples et très pures : enfin il s'en rencontre de temps en temps

quelques-unes qui ne font pas honneur à leurs compagnes. [p. 8] Mais vous savez que cela est partout ; et c'est là la grande misère du monde, il est nécessaire qu'il arrive des scandales, mais malheur à ceux par qui ils arrivent. »

1835.

Amantes de la Croix.

(APF, tome 8, 1835, p. 392)

« Ces religieuses, dites Amantes de la Croix, et dont il a déjà été plusieurs fois question dans les Annales, n'observent point de clôture, même dans les temps où la Religion n'est point persécutée.

Leur Congrégation est instituée depuis plus d'un siècle ; elles ne font pas ordinairement de vœux, et gagnent leur pain à la sueur de leur front, travaillant la terre du matin au soir, ou bien faisant le commerce le panier sur le dos. Malgré ces rudes travaux, la plupart peuvent à peine se procurer un peu de riz pour s'empêcher de mourir de faim : elles ne font que deux mauvais repas par jour, et, outre les jeûnes d'obligation, elles en observent un autre tous les vendredis et les samedis. Toutes les semaines elles se donnent deux fois la discipline, et tous les jours en carême ; récitent des prières fort longues le matin et le soir, et les jours de dimanche elles étudient les caractères annamites, afin de pouvoir lire les livres de religion. Leur costume n'est pas différent de celui des autres femmes du pays.

Ces bonnes chrétiennes rendent d'importants services aux Missionnaires, surtout dans les temps de persécution. Ce sont elles qui se chargent de leurs lettres, font la plupart de leurs commissions, et leur portent à manger dans les endroits où ils sont obligés de se cacher. Dans les moments de trouble, lorsque les hommes n'osent presque pas sortir, de peur d'être arrêtés à tout instant, les femmes peuvent aller partout, sans qu'on fasse attention à elles : car il y a peine de mort contre celui qui s'aviserait de fouiller sous les habits d'une femme. »

1836.

Bổn đạo Annam chúng tôi.

(Ameq, vol. 695, p. 486)

« Réponse faite par un prêtre tong-kinois nommé André Linh au nom de tous les fidèles du Tong-king, à la lettre que Messieurs les Membres des Conseils centraux établis à Paris et à Lyon pour la direction de l'Oeuvre de la Souscription pour la propagation de la Foi, ont envoyé à nos Seigneurs les Évêques, à Messieurs les Missionnaires, aux prêtres et aux fidèles annamites persécutés pour la Foi de Jésus-Christ.

Texte annamite.

[sic : mlòi, traong, yên ủy, Blòi, traong, phaong, laòng, saong, thoung coung, vuói, mlẽ, đêu, thaong daong, troung, roung, blả, v.v.].

Bổn đạo Annam chúng tôi gửi mlòi kính lạy các đấng bực thành Phari, thành Lêong [villes de Paris et de Lyon] cùng các anh chị em cả thay thay là kẻ chúng tôi hằng kính chuông yêu dấu traong mình cực màu nhiệm là Đức Chúa Jêsu Chúa chúng tôi.

Vậy thư các anh em yên ủy chúng tôi đã được. Đội ơn Đức Chúa Blòi đã chọn chúng tôi vào làm một dân thương yêu nhau cùng các anh em là ơn traong lạ lùng lắm. Ai ngờ là biển bên đông, biển bên tây, mà hợp làm một cách thiết tha đường ấy. Đội ơn các anh em là kẻ ở đất bằng yên vững vàng mà còn nhớ đến chúng tôi là kẻ ở giữa sóng gió như tàu phải phaong ba, nhiều kẻ đã chìm xuống. Phúc cho chúng tôi laòng Cha Cả đã gọi vào Thánh Êghêrêsa [la sainte Église], thoung coung cùng các anh em traong phép rửa tội, nhờ ánh sáng một nhân đức tin ; dù đông tây nam bắc thì cũng chảy như nước xuôi về một bể cả là Đức Chúa Blòi, uống nước cũng một mạch hằng sông là các phép Đức Chúa Jêsu lồi lại, ăn cũng một bánh

thiên liêng là mình thánh người. Mừng anh em đã được đất thánh là chốn vua chúa quan quyền có đạo, giữ một khuôn phép thánh Êghêrêsa. Mừng anh em hằng được ăn Manna thiên liêng rất ngon ngọt Đức Chúa Jêsu ban cho kẻ nghĩa thiết vuốt người traong phép giải tội và phép mình thánh. Mừng anh em đua nhau đi đàng nhân đức mà vui mừng như một Toà Ông thánh Juaong đã thấy ở gò phát mô [*le Trône de l'Agneau dont St Jean eut une vision dans l'isle de Patmos*], nhiều kẻ biết đọc kinh nên, biết ngắm những mlẽ cao xa, những điều màu nhiệm, được những ơn soi sáng hợp cùng Đức Chúa Blời như chim traong biển mọi on garasa, giữ Đạo thaong daong chẳng ai làm ngăn trở sót.

Bằng chúng tôi này, số phận khác lắm, phải ở giữa su tử, sỏi rùng dữ tợn, làm khốn chúng tôi, làm hại sự Đạo, nhiều kẻ đã ngã xuống. Thương ôi chúng tôi bây giờ như biển đặng cay, như kẻ làm tội Babylon. Phần thì các nhà thờ, nhà thầy, nhà mục dõ xuống, các Đức Vít Vô, các Cố ần lánh, các Thầy cả bản cuộc phần thì chết mất, phần thì trốn lủi nhiều nơi. Khốn nạn ! Cha bỏ con, thầy bỏ trò. Nhà thầy, nhà mục, nhiều kẻ đã về thế gian : còn phần con chiên tan tác, kẻ thì chối Đạo, người thì bỏ Đạo, kẻ khác ra lạnh lẽo một ngày một hơn, nhiều kẻ chết không chẳng được ăn mầy phép nào.

Thương ôi, lũ con chiên Annam ! Nhiều nơi tan ra làm tôi kẻ ngoại, vào giáp thần vuốt nó cùng nhiều sự gian nan một ngày một thêm. Ai ngờ là lòng anh em còn thương [p. 488] nhớ đến chúng tôi đang cơn khóc lóc thể này ? Dù phần xác xa xôi mặc lòng, saong phần linh hồn thương chúng tôi nên như một ? Ai ngờ Jonatha [*Jonathan*] ở đền Vua đầy mọi sự sang traong vui mừng mà còn kết nghĩa cùng David là kẻ vất vả sợ hãi trốn ần ? Ai ngờ là anh em ở giữa sự vui mừng sung sướng đầy Garasa gần đức Chúa Blời mà chẳng nhớ quên chúng tôi nơi xa khổ sở là bôn đạo mới, yếu tin, hèn cậy, chẳng tiếc gì cùng chúng tôi cho đặng sang viếng chúng tôi. Khi còn dưới tàu thì chịu phaong ba, khi đã đến nơi, thấy con chiên khốn nạn thì lấy làm rầu rĩ biết là đường nào ? Cực chẳng xiết câu rút nặng cho các đấng giảng Đạo bây giờ ? Chúng tôi còn lo kéo phải như mồi Sách Thánh dạy rằng : đánh kẻ chăn chiên thì con chiên tan tác, chẳng hợp lại được, lo kéo mất Đạo như nước Nhật Bản.

Chúng tôi như kẻ vỡ tàu, cạy truong anh em ôm cứu vớt cầu bầu, được như kẻ chịu chết, chịu khó về Đạo là sự vui mừng. Saong chẳng bù lại được khi thấy nhiều kẻ hư phần linh hồn. Chúng tôi đội ơn anh em vàng bạc của cải làm phúc cho nước khó khăn chúng tôi đã đành, saong những mồi anh em yên ủy như lối của vô giá làm cho chúng tôi vui lòng chịu cực mà nghe thấy lòng thương anh em như biển cả làn ra xa xôi cho đến chúng tôi, thì chẳng cảm nước mắt được. Dù chẳng có gì tạ ơn cho xứng, thì nước mắt chảy ra làm chúng anh em đông tây thương xót nhau làm vậy, vàng bạc của cải thế gian hay qua, nhưng mà những mồi yên ủy chúng tôi thì đời đời chẳng quên. Khi nghe thấy thì thăm thiết đau đớn bằng đàng đứng dưới chân anh em mà khóc lóc, ước ao hôn chân anh em là kẻ có phúc đường ấy. Chớ gì chúng tôi được sang đến nơi mà tạ ơn anh em ! Chớ gì được nhìn mặt anh em một lần ! Chớ gì được gặp anh em một lần, rồi chúng tôi bỏ thế gian bằng lòng ! Khi nghe thấy mồi yên ủy anh em ở xa gửi sang, còn thăm thiết cảm nước mắt chẳng được, phương chi là được thấy anh em thì còn muốn sự gì thế gian này nữa. Ở anh em, ở phương nào ? Đàng nào đưa chúng tôi đến nhà anh em được ? Thương ôi, chúng tôi chẳng thể biết được ! Nên chi có một truong nghe thấy mồi thương êm ái anh em khuyên bảo chúng tôi. Khi được thư anh em cho đến rầy thì hằng ước ao có ngày nào lại được thêm hai mồi yên ủy nữa. Mồi anh em ban cho chúng tôi ở cõi thế gian này, nhưng mà chẳng mất sức vì qua quảng ruộng lia đông tây đâu. Vốn ở bên này chúng tôi chẳng có gì tạ ơn anh em, saong le Cha Cả sẽ blả công anh em, sẽ thêm nhân đức một ngày một hơn thay vì chúng tôi chôn khách đây xa mặt anh em làm vậy. Sau nữa xin anh em được chôn nương lòng Đức Chúa Jêsu rất sót sáng như Ông thánh Juong xưa, thì thay vì lòng [p. 490] lành Đức Chúa Jêsu mà chùi nước mắt các em mọn chúng tôi đang khóc thầm trong nước Annam này ; khóc thầm vì thấy sự đạo sút xuống một ngày một thêm. Cực khốn trên hết mọi sự đau đớn, là vua chúa bắt chúng tôi đập câu rút Đức Chúa Jêsu. Người dữ tợn hơn quân Judêu, khi thấy Đức Chúa Jêsu yếu nhọc thì bắt ông Simaong

vác đỡ, saong người và đạp chúng tôi và đạp chúng tôi đã nặng gánh và bắt chúng tôi đạp câu rút yên ủy chúng tôi. Ôi anh em có nghe thấy tiếng chúng tôi than thở chẳng ? Có thấy nước mắt chúng tôi chảy ra chẳng ? Hẳn phải có làm vậy, vì có lòng cảm thương mà yêu ủy chúng tôi những điều thâm thiết dường ấy : nên dám xin cứ cầu cho chúng tôi chịu khó cho bộn cho ngày sau được thoung coung cùng anh em trên Nước Thiên Đàng.

Chào lạy các anh em chúng tôi rất yêu ở thành Phari là thành rất blớn hay làm phúc cho nhà chung sai các Thầy cả sang giảng Đạo cho chúng tôi là nước vô Đạo tối tăm, nhờ ánh sáng các đấng ấy như ngôi sao soi cho ; các ông liêu mình sang giảng Đạo thì chúng tôi mới biết Đức Chúa Blời ; kẻ thì phải cầm tù rạc hay là đày đi, ông thì chết trên rừng dưới bể, mất coung, mất cửa, mất sự sống vì chúng tôi, là ơn tạong bởi anh em mà ra.

Lại chào lạy các anh em thành Lêong là thành sang tạong thương chúng tôi quá bội, là quê Ông Cổ Ventô qua đời được hơn bốn năm, và hai Ông Cổ Đoan, Cổ Liêu còn sống khỏe mạnh, giã ơn mọi người họ hàng khó nhọc nuôi người, mà khi được cậy thì người trảy sang yên ủy chúng tôi ; xin anh em cầu nguyện cho hai Ông ấy được bằng yên để mà dấy dô chúng tôi thay vì cả và thành Lêong. Thương ôi một chuyên tàu ba Ông sang một trậ, thì còn sống một mình Cổ Liêu mà thôi. Chúng tôi trông mông nhiều Ông ở thành Lêong cháong đến kế vị kẻ bỏ thế gian ; mà từ này về sau, hễ khi nào chúng tôi phải sự gì khốn khó phần hồn phần xác, thì chúng tôi quì gối bở mặt sang thành Phari, thành Lêong mà cậy lòng các anh em làm phúc cầu nguyện, yên ủy chúng tôi vắc câu rút này là sự cảm cách cho mạnh sức, cũng như xứ ông thánh tiên tri Daniêlê ở đền vua thành Babylon bở mặt về thành Jêrusalem mà cầu xin Đức Chúa Blời thương lấy người cùng. Khi được thư anh em yên ủy, thì giảm bớt lòng phiền, dù có ít nhiều kẻ thua trận thì phần nhiều đã ăn năn bở lại. Xin anh em cầu cho chúng tôi chịu đói khát, chịu bắt bớ, chịu người ta làm trăm nghìn sự khốn khó cho bằng lòng cho cháong khỏi tù rạc thế gian này mà ngày sau trông cậy về một nhà như con một cha, tôi tá một chúa, đầy tớ một thầy giữ một nhân đức tin, lòng mên mà ngược khen Cha cả và mừng nhau đời đời.

Giã các anh em chị em bên Đại Tây Dương. Xin nhân danh Đức Chúa Jêsu làm chúng lòng chúng tôi nhớ ơn, nhớ nghĩa anh em là thế nào. [p. 492]

Tháng hai bên tây tự Thiên Chúa chi tử giáng sinh nhất thiên bát bách tam thập lục niên. »

[p. 487]

Texte français.

« Les Catholiques annamites aux Catholiques de tous les rangs des villes de Paris et de Lyon et à tous leurs frères français, salut respectueux, vénération, estime et amour dans le corps mystique de Jésus-Christ notre Seigneur.

Nous venons de recevoir, très chers Frères, la lettre de consolation que vous nous avez écrite. Ô quelle faveur admirable et insigne que le Seigneur nous ait choisis pour ne faire qu'un peuple d'amis avec vous ! Qui l'aurait pensé que les mers d'Orient et d'Occident pussent s'unir d'une manière si attendrissante ! Grâce vous soient rendues, ô nos chers Frères, habitants d'une terre paisible et ferme, vous n'oubliez pas ceux qu'agite la fureur des flots et des vents comme un vaisseau battu par la tempête qui déjà en a fait périr plusieurs. Que nous nous trouvons heureux d'être appelés par la bonté divine pour vivre avec vous dans le sein de la Sainte Église, d'être en communion des mérites avec vous par la grâce du Baptême, d'être éclairés par les rayons lumineux d'une même Foi ! Chrétiens du Midi ou du Nord, de l'Orient ou de l'Occident, nous nous écoulons tous comme une eau paisible vers les abîmes d'une même mer qui est Dieu : nous étanchons tous notre soif aux mêmes sources d'eau vive qui sont les sacrements que le Seigneur nous a légués en mourant ; et nous nous nourrissons tous du même pain spirituel dans la Sainte Eucharistie. Nous vous félicitons, chers Frères, d'être en terre sainte, terre où le Roi et les Mandarins sont chrétiens et observent tous d'un commun accord la sainte discipline de l'Église. Nous vous félicitons de pouvoir vous nourrir à satiété

de la manne céleste que le Seigneur donne à ses amis dans les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Vous marchez à l'envie dans les sentiers de la vertu, et vous êtes remplis de joie comme ceux qui environnent le trône de l'Agneau dont St Jean eut une vision dans l'île de Patmos. Un grand nombre d'entre vous savent prier Dieu comme il faut, savent faire des médiations élevées sur les plus sublimes mystères. Vous êtes pleins de lumière, unis à Dieu et comme plongés dans une mer de grâce, et vous pouvez facilement pratiquer sans obstacle notre sainte religion.

Mais nous, ô Dieu, que notre sort est différent ! Placés au milieu de cruels lions et de loups sauvages qui nous harcèlent et dévastent le champ de la religion, plusieurs d'entre nous sont déjà tombés. Hélas! nous sommes plongés dans une mer d'amertume, comme jadis le peuple hébreu devenu esclave de Babylone. Nos églises sont renversées ainsi que les maisons de nos Prêtres ; et plusieurs couvents de Religieuses ont aussi subi le même sort. Nos Évêques et nos Missionnaires vivent fugitifs dans le trouble et l'agitation, les Prêtres indigènes ou meurent ou vont se cacher en différents lieux. Spectacle déchirant !

[p. 489] Le père abandonne ses enfants, les disciples quittent leur maître : plusieurs des élèves de la Maison de Dieu ou des religieuses sont rentrés dans le monde. Que dire des fidèles ? Il en est qui ont renié la religion, quelques-uns qui l'ont totalement abandonnée ; un grand nombre deviennent tièdes et languissants de plus en plus chaque jour ; plusieurs meurent sans sacrement. Malheur au troupeau de brebis annamites ! Il est des endroits où elles se dispersent pour se faire les esclaves des païens et sont forcées par eux de contribuer à leurs superstitions sacrilèges. Telles sont leurs misères et bien d'autres dont la somme est augmentée chaque jour ; et cependant quoique nous soyons dans un état si déplorable, vous voulez bien daigner vous souvenir de nous, ô cher Frères, et de plus nous aimer. L'espace qui nous sépare est immense, mais vos cœurs qui chérissent nos âmes savent facilement le franchir pour s'unir à nous. Qui aurait cru que Jonathan vivant dans un palais royal au milieu des plaisirs et des honneurs voulût bien lier amitié avec David fugitif et malheureux ? Qui aurait cru que vous qui vivez dans la joie et les plaisirs célestes, près de Dieu et pleins de ses grâces, pensassiez à nous néophytes lointains et malheureux, faibles dans la Foi et l'Espérance ? Vous n'épargnez aucun sacrifice pour nous. Les Missionnaires qui viennent nous visiter s'exposent pour nous à tous les périls des tempêtes, et quand ils sont descendus sur nos plages, leur cœur est déchiré de chagrin à la vue des misères qui accablent les brebis du Seigneur. Qui pourrait dire combien est pesante la croix des Ministres de l'Évangile parmi nous sans les circonstances actuelles ? Et combien nous craignons que les Pasteurs étant ainsi frappés, les brebis se dispersent selon la parole des Livres Saints sans pouvoir les réunir de nouveau ! Combien nous craignons que la Religion ne nous soit enlevée comme au Japon ! Nous sommes comme des navigateurs dont le navire est brisé, nous espérons en vous, ô nos frères, aidez-nous à nous arracher au naufrage. Il est vrai, quelques-uns d'entre nous ont souffert et sont morts pour la Religion, c'est là notre joie, mais elle ne saurait effacer la douleur que nous cause le malheur de ceux qui perdent leurs âmes. Nous vous remercions, très chers frères, pour les aumônes que vous faites à notre pauvre royaume, et surtout pour les paroles de consolation tendres et affectueuses que vous nous adressez, elles sont pour nous d'un grand prix et nous causent une grande joie dans nos misères. Ah ! Quand nous vous voyons remplis comme d'une mer d'amour dont les flots se répandent au loin jusque sur nous, nous ne pouvons retenir nos larmes, et nous ne savons comment vous témoigner notre reconnaissance autrement que par nos pleurs. Recevez-les donc comme un effet de votre amour et une preuve du nôtre. L'or et l'argent de ce monde sont des biens périssables, mais les paroles de consolation que vous nous adressez ne s'effaceront jamais de nos cœurs. Oh ! Combien nous les trouvons touchantes ! Il nous semble, en les lisant, être transportés près de vous, ô nos heureux frères, près de vous dont nous baisons les pieds en les arrosant de nos larmes. Oh ! Que ne nous est-il donné de pouvoir aller jusque chez vous pour rendre grâce à votre charité, pour vous voir au

moins une fois. Oh ! Oui, si nous pouvions rencontrer nos bons frères d'Europe une seule fois dans la vie, nous quitterions le monde sans regret. Car si des paroles que vous nous envoyez de si loin ont tant de puissance sur nos cœurs pour les attendrir et faire [p. 491] couler nos larmes, que ne ferait pas votre présence ? Et que pourrions-nous encore désirer en ce monde après vous avoir vus ? mais où êtes-vous, nos très chers frères ? Et quelle route conduit jusqu'à votre aimable pays ? Hélas ! nous ne pouvons le savoir ! Hé bien, si nous ne pouvons pas vous voir, donnez-nous au moins la satisfaction d'entendre vos paroles affectueuses, douces et encourageantes, quoique venues de l'extrémité du monde, elles ne perdront rien de leur force en traversant l'espace immense jeté entre vous et nous. Oh ! avec quelle impatience nous attendons dorénavant vos quelques nouvelles paroles de consolation. Il est vrai, nous ne saurons jamais vous rendre grâces selon que vous le méritez, mais le Grand Maître du Ciel le saura faire pour nous malheureux exilés ; il vous donnera de jour en jour de nouvelles vertus, et vous vous reposer, ainsi que nous l'en prions, dans le sein amoureux de Jésus, comme autrefois Saint Jean. De cet asile source de toute grâce, vous étendrez vos mains pour essuyer les larmes de vos petits frères qui pleurent en secret sur la terre annamite, pleurons en secret, disons-nous, à la vue de la Religion qui dépérit de jour en jour parmi nous. Profonde affliction ! Douleur amère ! Le roi nous force de fouler aux pieds la croix adorable de Jésus. Plus barbare que les Juifs qui, voyant Jésus harassé de fatigue, lui donnèrent Simon pour lui aider à porter son fardeau, il est pour nous sans pitié, nous voyant abattus sous le poids de nos misères, il nous foule de ses pieds tyranniques, et veut que nous foulions des nôtres le seul objet qui fait notre consolation. Ô nos frères, entendez-vous nos gémissements ? Voyez-vous couler nos larmes ? Oh ! Il le faut bien, puisque vous avez pour nous de si grands sentiments de compassion. Priez donc le Maître du Ciel qu'il nous fasse la grâce d'être fermes et patients dans le malheur afin que nous puissions un jour nous trouver avec vous dans le Ciel.

Salut à nos bien aimés frères de la grande ville de Paris qui font l'aumône à la Maison qui envoie des Apôtres répandre la lumière sur nos terres payennes [sic] et ténébreuses, comme des étoiles qui dissipent l'obscurité de la nuit. Combien ces grands Pères ne s'exposent-ils pas pour venir nous instruire ! Les uns souffrent dans les prisons ou dans l'exil, les autres meurent sur les montagnes ou sur les mers, perdent pour nous leurs biens, leurs peines et leur vie, bienfaits inappréciables que nous recevons d'eux par votre secours.

Salut aussi aux charitables frères de l'illustre ville de Lyon, qui nous aiment grandement, Lyon patrie du grand Père Ventô (Mr Journoud) déjà parmi les morts depuis plus de quatre ans, et des deux grands Pères Doan (Mr Charrier) et Liêu (Mr Retord) qui jouissent encore d'une bonne santé. Grâce soient rendues à leurs parents qui les ont élevés avec peine et les ont vus partir avec douleur lorsqu'ils fondaient sur eux de belles espérances, pour venir [p. 493] nous consoler. Prions donc le Maître du Ciel de leur donner la paix, afin qu'ils puissent nous instruire et être auprès de nous à la place de tous nos frères de Lyon. Hélas ! De trois grands Pères qui nous arrivèrent le même jour (il n'y a pas encore quatre ans) le seul Père Liêu nous reste. Chers frères, nous espérons que de nouveaux Missionnaires, sortis de Lyon, viendront succéder à ceux qui quittent ce monde.

Oh ! Oui, désormais dans nos misères tant spirituelles que corporelles, nous nous jetterons à genoux la face tournée vers Paris et Lyon d'où nous espérons toujours des secours, des prières et des consolations pour nous aider à porter avec courage les croix que le Seigneur nous envoie dans ce temps de cruelle persécution ; ainsi autrefois le Prophète Daniel captif dans le palais du roi de Babylone tournait la face vers Jérusalem et priait le Seigneur d'avoir pitié de lui. La lettre de consolation que vous nous avez envoyée a déjà bien diminué la tristesse de nos cœurs. Dieu aussi a fait la grâce que la plus grande partie de ceux qui étaient tombés par faiblesse se sont relevés de leur chute. Priez donc, chers frères, que nous supportions de bon cœur la faim, la soif, la persécution et les cent milles misères que les hommes pourront nous susciter ; que nous puissions bientôt sortir de la prison de ce monde pour être un jour avec

vous dans le Ciel, comme les enfants d'un même père, les serviteurs d'un même Seigneur, les disciples d'un même Maître ; unis par une même Foi et un même Amour, nous louons à l'envie le Grand Père commun, et nous nous réjouissons ensemble éternellement. Adieu à tous nos frères et sœurs du grand et illustre occident. Le Nom de N.S.J.C. nous est témoin que nos cœurs se rappelleront toujours vos bontés et seront toujours touchés de votre tendresse. Le second mois de l'année européenne (février), l'an mil huit cent trente six depuis la naissance du Fils du Seigneur du Ciel. »

1836.

Le même zèle contre nous.

(M. Masson à M. Langlois : Amep, vol. 695, p. 571)

« Le 24 mars 1836.

Tous ceux qui avaient affaire à nous venaient nous trouver. Toutes nos maisons de religieuses sont réunies, notre collège de Nghê An n'a pas été troublé un instant. La maison de Dieu où je fais ma résidence habituelle, elle est aussi nombreuse que par le passé, (toutes les autres sont bien diminuées). Car les mandarins ne parlaient plus de religion. Mais les païens conservent le même zèle contre nous. »

1836.

M. Gauthier.

(M. Dumoulin-Borie à ses amis : Amep, vol. 695, p. 691-692)

« Le 18 juin 1836.

Au mois de mars dernier, le nouvel édit à peine publié, des païens ayant à leur tête le chef du canton se portèrent chez les religieuses d'un village près du collège de la province royale du Tong-king. Ils arrêtèrent trois religieuses, pendant que les autres s'évadaient à travers un réservoir voisin ; on arrêta ensuite deux personnes de la maison de Dieu qui se trouvaient dans ce village pour cause de maladie. Les chrétiens réclamèrent le secours d'un individu puissant dans l'endroit, chez lequel se trouva fort à propos le neveu du mandarin de l'arrondissement. Ces deux personnages vinrent aussitôt dans le lieu où on avait arrêté ces cinq personnes, et le chef de canton effrayé de voir [p. 692] des gens du mandarin supérieur dont il n'avait pas pris les ordres lâcha sa proie et se retira. Le lendemain, le même chef de canton, dévoré de la soif de l'argent, bloqua la maison qu'habitait M. Gauthier avec quelques élèves ; mais comme on s'en était défié, M. Gauthier et les élèves n'étaient plus là quand les satellites arrivèrent. »

1837.

Bàu Nọ.

(Relation du martyre de J.C. Cornay..., par F.X. Murette : Amep, vol. 695, p. 741 et 762)

« [p. 741] Le village se tenait même si assuré qu'il regardait comme superflu de monter la garde et que le premier adjoint chrétien défiait alors devant l'Abesse même quiconque par eau et par terre. C'est que jusqu'alors, même le mandarin, quoique Bauno fut comme pour centre des chrétiens, ne s'était jamais avisé de s'attaquer à ces rudes chrétiens, tellement que le presbytère et le couvent, deux bâtiments spacieux demeuraient impunément debout.

[p. 762] La crainte que le village même fût rasé et incendié de par le roi, selon la menace du mandarin, jeta la consternation. On déménagea promptement et on se retira avec ses propriétés dans les villages voisins [...]. Les religieuses en furent surtout victimes. »

1837.

À Kê Sỡ.

(M. Jeantet à M. Girod à Saint-Claude : Amep, vol. 696, p. 231)

« [Vers la fin de 1837].

Je dis un mot d'encouragement et de consolation aux religieuses de Kê Sờ ; je ne m'imaginai pas que cette bonne maison serait sitôt dispersée. Elles étaient vingt toutes ferventes et pleines de zèle pour l'amour de la règle ; mais le démon a tant de plaisir à défaire ce qui est bon. Neuf mois après, cette sainte maison était démolie, les pauvres religieuses disposées ça et là, se cachant où elles peuvent deux à deux, en attendant que le bon Dieu leur accorde la grâce de se réunir comme auparavant.

À Kê Dan, je visitai aussi les religieuses Amantes de la Croix. Elles sont seize sœurs qui observent bien la règle. On aime, on craint et on respecte beaucoup la première supérieure Mụ Ôn. Je lui donnai une [*] afin de l'aider à supporter le fardeau de sa charge. Dans cette maison, il y a une ancienne supérieure qui a au moins 110 ans : elle est sourde, mais peu de femmes de 60 ans sont aussi rigoureuses qu'elle.

Le zèle de Madame Mụ Ôn et de toutes ses religieuses à baptiser les enfants païens à l'article de la mort est admirable. Elles en ont au moins cinquante chaque année. Il n'est pas douteux que tant d'âmes sauvées par leurs soins ne les protègent contre les dangers que le démon jaloux de ce zèle, leur suscite continuellement. À l'aide des médecines qu'elles donnent, elles se sont attiré la bienveillance de presque tous les païens d'alentour, de sorte que quand leurs enfants sont malades, ils les appellent dans la confiance que le baptême des chrétiens leur procurera une certaine félicité dans l'autre vie. »

1838.

À Phú Đà.

(M. Jeantet à M. Girod à St-Claude : Amep, vol. 696, p. 233)

« Je retournai à Phú Đà. C'était en carême, bonne occasion de continuer l'administration que j'avais interrompu. Je la repis donc.

Ce fut alors que je rencontrai un certain nombre de personnes du sexe, filles ou veuves, qui menaient une vie vraiment exemplaire. Plusieurs avaient refusé des partis même avantageux. Elles se confessaient tous les mois et l'auraient fait plus souvent encore si on le leur avait permis. Elles criagnaient l'ombre même du péché contre l'aimable vertu. Outre leurs prières du matin et du soir, elles récitèrent un chapelet chaque fois, si elles ont l'occasion d'assister au saint sacrifice de la Messe, elles se feraient un cas de conscience d'y manquer même les jours ouvriers, encore tout le temps qui leur reste. Après avoir gagné leur vie à la journée, elles l'emploient en autres bonnes œuvres. »

1838.

M. Berneux.

(Mgr Retord, p. 185)

« M. Berneux se réfugia dans le couvent des Amantes de la Croix, se glissa sous une claie de bambous et se blottit dans une corbeille d'oignons. Les soldats furent bientôt sur ses traces ; son asile n'était point sûr, aussi, la seule religieuse restée dans la maison, eut-elle recours à un singulier stratagème pour mieux le cacher.

« Elle brûlait de la paille au-dessous de mon gîte, écrivit plus tard M. Berneux, et m'enveloppait dans un épais tourbillon de fumée, il lui arriva même dans l'excès de son zèle ou de sa crainte, de me chauffer plus que je n'aurais voulu. »

Malgré cette ruse, il fut découvert et conduit devant le mandarin. »

1838.

Bà mụ A mourut.

(M. Jeantet à M. Girod à St-Claude : Amep, vol. 696, p. 233)

« Notre vieille abbesse bà Mụ A mourut : les sœurs mirent trois jours à préparer ses funérailles ; elles lavèrent le corps, l'ensevelirent, le déposèrent dans une belle bière noire de

bois épais et solide qui avait coûté 7 ligatures (environ 14 francs). Quand tout fut prêt dans un appartement séparé, les sœurs se relevèrent tour à tour afin de prier continuellement pour la défunte, et les gens du village très affectionnés aux religieuses venaient tantôt les uns, tantôt les autres unir leurs prières à celles des sœurs.

On récitait d'abord un rosaire ou d'autres prières ; ensuite on s'abandonnait aux pleurs avec grand bruit, selon l'usage du pays. Ces prières et ces pleurs se succédèrent sans interruption pendant plus de 24 heures ; enfin arrive l'heure de faire la levée du corps : on place la bière sur un brancard : 24 jeunes hommes en uniforme, habit et pantalon noir, bonnet carré, ceinture blanche, les douze autres suivent pour recharger ceux-ci quand ils seront fatigués. On part : la grosse caisse va devant, de petits tambours en second lieu, puis des cymbales et deux hautbois ; ensuite le corps, les gens de la Maison de Dieu, les religieuses, une grande partie du village et beaucoup de chrétiens des environs assistaient à l'enterrement et suivaient le convoi sans ordre : les gens bien ravisés priaient à voix basse ; d'autres pleuraient à hauts cris, les uns sincèrement, d'autres par imitation, d'autres enfin par *simagrées. Arrivé à la fosse on déposa le brancard lentement : pendant ce temps tous les instruments dont je viens de parler rivalisent à qui fera le plus de bruit : les pleurs ou les cris redoublent aussi, puis on met la bière dans la fosse profonde de 3 pieds au plus : la fosse comblée, tout ce bruit cesse, chacun se retire : les hommes du village reviennent chez les sœurs prendre le repas qu'elles avaient préparé à grands frais, vu leurs facultés (c'est au moins 120 francs) : ils étaient 100 convives. Tout le temps du repas, je n'entendis pas le moindre bruit, quoique je fusse tout près. »

1838.

Sœur Mén.

(M. Masson à M. Ferry, curé de St Nicolas du Port : Amap, vol. 696, p. 469)

« Tong-king, le 9 février 1839.

Le vingt cinq octobre, il m'écrivait [Mgr Borie à M. Masson] : « Encore une fois de vos nouvelles ! Dieu en soit béni. C'est plus qu'il n'en fallait pour me faire oublier les petites peines qui passent sur moi de temps en temps. La longue absence du catéchiste Châu me faisait craindre pour vous [...] Sœur Mén est parvenue jusqu'à moi, et m'a remis vos deux chères lettres des Trente et Trente et un septembre. Châu pénétrera demain, je l'espère, dans ma prison. »

[Arrêté le 31 juillet 1838, Mgr Borie serait décapité le 24 septembre 1838]

1838.

La Soeur Zi (1).

(par M. Marette : Amap, vol. 696, p. 605)

« Tandis que Monsieur Cornay était encore vivant, mon attention le dirigeait principalement sur lui, sans toutefois négliger ses compagnons. Mais après son martyre, toute ma sollicitude s'arrêta sur ceux-ci [Paul Mĩ, Pierre Đùng et Pierre Truât] ; d'autant plus que libre de tout autre soin pendant l'orageuse année de 1838, je n'avais à m'occuper que d'eux du fond de ma retraite. Autant j'avais témoigné d'amitié et de fidélité à mon Confrère malheureux, autant témoignai-je d'amour paternel, pour ne pas dire de tendresse maternelle à mes trois disciples persécutés.

Les religieuses de Bau-No furent mes intermédiaires et ont bien mérité des trois Martyrs, surtout la sœur Zi, qui, malgré son expérience, sa jeunesse et sa mauvaise santé, mais avec de l'esprit et une volonté dévouée, a géré cette affaire délicate à souhait.

C'est elle qui était nourricière des Confesseurs, et qui toutes les semaines se présentait à la prison avec les provisions, démarche périlleuse, car s'il avait pris fantaisie à l'intendant de justice de lui mettre la main dessus comme chrétienne, c'en était peut-être fait d'elle. De plus,

ayant à communiquer avec moi, distant d'une demi-journée, une ou deux fois par mois, elle aurait pu être épiée et arrêtée pour découvrir celui qui la mettait en action.

Mais grâce à Dieu, tout s'est bien passé sans que personne ait cherché à l'inquiéter. Il est plus que probable qu'elle était connue dans la prison pour ce qu'elle est réellement, quoi qu'elle se donnât pour parente de Paul Mi. Mais comme le disait un jour le Colonel Intendant des prisons, la fonction des gardes est de surveiller les criminels condamnés, et non de causer la mise en accusation de qui que ce soit. Au reste, tous les habitants de la prison, depuis l'intendant jusqu'au dernier prisonnier, étaient si bien portés pour nos trois Martyrs, qu'ils ne songeaient guère à les tracasser. »

1838.

La Sœur Zi (2).

(Récit de M. Marette : APF, tome 13, 1841)

« [p. 283] Les trois catéchistes tonquinois, Mi, Duong et Truat, condamnés avec sursis à mourir pour l'Évangile, envoient leurs salutations [...]. [p. 288] Grâce à la charité paternelle de M. Marette, qui n'épargne rien pour adoucir notre sort, et qui a placé près de nous une religieuse chargée de prévenir tous nos besoins, nos privations ne sont pas comparables à celles des autres prisonniers. Nous pouvons même quelquefois donner de notre superflu aux plus nécessiteux. »

« [p. 291] Tant que souffrit M. Cornay, il fut, je [M. Marette] ne dis pas l'unique, mais le principal objet de ma sollicitude.

Après sa mort, mon attention se porta tout entière sur ses compagnons de captivité, auxquels j'ai pu témoigner un intérêt d'autant plus efficace que, libre de tout autre soin pendant l'orageuse année de 1838, je n'avais à m'occuper que d'eux du fond de ma retraite. Parmi les religieuses de Bau-No, qui m'ont servi d'intermédiaires pour cette bonne oeuvre et qui toutes ont bien mérité des martyrs, je citerai surtout la soeur Zi, jeune fille à qui le dévouement tenait lieu d'expérience et de santé, et qui s'est acquittée de sa périlleuse mission avec un courage et une habileté dignes de tout éloge.

Chaque semaine elle apportait des provisions aux trois confesseurs, au risque d'être reconnue et dénoncée comme chrétienne ; deux fois par mois elle faisait une demi journée de chemin pour venir me rendre compte de la situation de nos chers prisonniers. Grâce à sa prudente circonspection et surtout à une protection spéciale de Dieu, elle n'a jamais été inquiétée dans l'exercice de ce pieux devoir, bien que chacune de ces démarches pût la perdre et me compromettre. Si elle éprouvait des difficultés à introduire dans la prison ce que j'envoyais aux catéchistes comme un adoucissement à leurs souffrances, il lui était plus difficile encore de vaincre les refus obstinés de Paul Mi et de ses deux compagnons qui ne voulaient recevoir que le stricte nécessaire. Par esprit de renoncement, ils s'interdisaient tout ce qui aurait pu faire envie aux autres détenus, ou bien ils le partageaient libéralement avec eux. Les seules consolations dont ils se montraient avides étaient celles de la Religion. Je ne pouvais sans une grave imprudence les leur porter moi-même : le jeune prêtre Trien s'offrit à me remplacer dans un ministère environné de périls si imminents que personne autre n'osait les affronter. Pour lui, encouragé par l'essai qu'il avait fait en 1837, il se dévoua de nouveau à cette héroïque mission. »

1838.

Lettre aux religieuses.

(Lettre des confesseurs : APF, tome 13, 1841, p. 297-298)

« [p. 297] Un assez grand nombre d'autres lettres furent écrites par les trois confesseurs [Mĩ, Đờng, Truật], soit au père Trien qui s'était si généreusement exposé à la mort pour leur

porter les consolations et les secours de la religion, soit aux religieuses dont l'humble dévouement avait adouci les rigueurs de leur captivité.

« Dans nos derniers moments, écrivaient-ils à ces pieuses soeurs, nous vous demandons en grâce de vous posséder et d'être résolues. Peut-être qu'à la vue des officiers et des bourreaux qui nous conduiront à la mort, qu'au spectacle de notre courte agonie, vous ne pourrez retenir vos larmes. Imitiez plutôt le courage de la mère des Machabées qui, assistant au supplice de ses fils, non seulement n'en était ni troublée, ni abattue, mais les exhortait elle-même au martyre.

Pour nous, arrivés à la patrie, nous nous rappellerons vos bienfaits, et si nous avons quelque crédit auprès de Dieu, nous espérons qu'il vous rendra au centuple le bien que vous avez fait aux confesseurs de son divin Fils.

Désormais ne vous mettez [p. 298] plus en peine de pourvoir à nos besoins : qu'importe le corps ? ce n'est plus le temps d'en prendre soin...

Votre charité excusera la liberté que nous prenons de vous donner quelques derniers avis. Nous vous exhortons toutes à persévérer dans votre sainte vocation. Que les plus âgées et les plus ferventes témoignent une tendresse compatissante aux faibles et aux novices, de peur que celles-ci ne se découragent et que, voyant les vagues élevées, elles ne jettent de côté les avirons. N'imitiez pas les personnes vaines qui veulent paraître aux yeux des hommes, comme une fleur du printemps. Il faut vous demander souvent à quelle fin vous avez quitté le monde. Ce n'est pas pour vous soustraire aux peines de la vie, mais pour vous immoler plus librement à la gloire de Dieu et au salut de vos frères. Votre maison s'appelle *Maison de la Croix*, or la croix est la reine de toutes les peines. Ne vous étonnez pas d'en avoir votre part. Quand l'obéissance vous a tracé votre voie, ne vous imaginez point que telle autre montagne serait plus facile à gravir. Surtout n'ouvrez jamais la porte à la discorde. Mais si le feu vient à prendre chez vous, n'ayez qu'un même élan pour y jeter de l'eau, et l'incendie cédera à vos efforts réunis.

Truat prie la soeur Zi de consoler sa mère, de lui rappeler que la volonté de Dieu étant que nous souffrions, c'est pour elle comme pour nous un devoir de se soumettre et de se résigner. D'ailleurs, sommes-nous donc si à plaindre d'avoir été choisis pour la gloire du martyre ? Tandis que tant de mères chrétiennes voient leurs enfants apostasier et se perdre, les nôtres ne doivent-elles pas se féliciter de ce que, fidèles à leurs leçons, nous glorifions le Seigneur, nous laissons un bon exemple à nos frères et nous assurons à nos âmes une éternité de bonheur ? »

1838.

La Sœur Zi (3).

(Relation du martyre des trois catéchistes tonkinois Paul Mi, Pierre Duong, Pierre Truat... étranglés le 18 décembre 1838, offerte à l'œuvre de la Propagation de la foi.- Par F.X. Marette : Amep, vol. 696, p. 577-678)

[p. 579] « Des maisons de Dieu au Tonquin, qui ne sont autre chose que des résidences paroissiales composées d'un certain nombre de servants. On donne aussi le nom de Maisons de Dieu aux couvents de religieuses ; mais celles-ci n'ont rien de commun avec les premières ; bien plus, les différents couvents n'ont guère de commun entre eux que la règle [...]. Les religieuses de la mission ne font aucun vœu. »

[p. 605] « Les religieuses de Bauno furent mes intermédiaires et ont bien mérité des trois Martyrs, surtout la Sœur Zi qui, malgré son inexpérience, sa jeunesse et sa mauvaise santé, mais avec de l'esprit et une volonté dévouée, a géré cette affaire délicate à souhait. C'est elle qui était nourricière des Confesseurs, et qui toutes les semaines se présentait à la prison avec les provisions, démarche périlleuse ; car s'il avait pris fantaisie à l'intendant de justice de lui mettre la main dessus comme chrétienne, c'en était peut-être fait d'elle. De plus, ayant à

communiquer avec moi, distant d'une demi-journée, une ou deux fois par mois, elle aurait pu être épiée et arrêtée pour découvrir celui qui la mettait en action. Mais grâce à Dieu, tout s'est bien passé sans que personne ait cherché à l'inquiéter. Il est plus que probable qu'elle était connue dans la prison pour ce qu'elle est réellement, quoi qu'elle se donnât pour parente de Paul Mi ; mais comme le disait un jour le Colonel Intendant des prisons, la fonction des gardes est de surveiller les criminels condamnés, et non de causer la mise en accusation de qui que ce soit. »

[p. 609] « Je traduis ici les lettres à moi [M. Marette] adressées par les Martyrs depuis décembre 1837 jusques décembre 1838 ; mais j'omets plusieurs détails étrangers aux lecteurs et sans intérêts. Il faut remarquer que ces lettres sont écrites ordinairement par Paul Mi comme le chargé d'affaires, mais que ses paroles peuvent s'entendre de tous les trois. C'était le plus souvent des réponses à mes lettres. Elles sont souvent sans date et sans nom, et l'auteur évite de se servir des expressions humbles, usitées parmi nous, crainte de compromettre personne en cas d'accidents où ces lettres seraient interceptées. »

[p. 610] « 2^e lettre. En janvier 1838.

Nous offrons en même temps nos compliments de bonne année à tous les autres Messieurs, à la supérieure Ke, à la seconde la sœur Nhung, etc. »

[p. 610] « 3^e lettre. En février 1838.

Quant aux provisions que la Sœur An nous a procurées pour le nouvel an, il y a recherche et abondance, au point que nous en sommes tout confus. »

[p. 612] « 6^e lettre. En mars 1838.

Nous avons averti la religieuse de vous reporter l'argent envoyé, car il ne nous manque rien. »

[p. 613] « 9^e lettre. En mars 1838.

Nous étions occupés à réunir le neveu survivant du Père Trach avec nous, afin que dans une même prison nous puissions l'exhorter petit à petit à rentrer en lui-même ; nous venons de l'obtenir moyennant un présent à l'Intendant, qui de plus a bien voulu permettre à la religieuse l'entrée de la prison. »

[p. 618] « 17^e lettre. En mai 1838.

Dieu aidant, tout s'est bien passé à la visite du prêtre. Un frère et un cousin de Mi sont montés le visiter ; il a chargé le dit cousin de revenir à la dixième lune pour faciliter l'enlèvement du corps, car celui-là seul est capable de ce coup de main. Il a compris votre intention et promis ce service.

Quant à la religieuse An qui a paru trop peureuse et embarrassée lors de la visite du prêtre, nous vous prions de l'excuser ; car personne n'est exempt de la peur dans ces tristes circonstances.

Habitués à cette religieuse, nous ne voulons pas l'échanger, crainte de plus mal rencontrer encore, et d'ajouter encore à notre embarras. Ainsi nous vous prions de ne plus parler de changement [...]

(N'ayant pas connu à temps cette répugnance et mû d'ailleurs par d'autres motifs prépondérants, je changeai la religieuse pour une meilleure.) »

[p. 618] « 18^e lettre. En mai 1838.

Nous vous saluons, Monsieur, de cent saluts. Nous avons connaissance du changement de la Sœur An pour la Sœur Zi, et de toutes les autres choses. Ce changement présente ses difficultés ; mais chose faite, il n'est plus temps de se récrier, il faut en passer là. »

[p. 619] « 20^e lettre. Également en mai 1838.

La Sœur Zi n'est pas encore entrée près de nous. Nous pensons profiter de la circonstance de la fête du 5 de la cinquième lune pour obtenir cette faveur. Toutefois nous avons pu donner à la Sœur tous les avis dont elle a besoin. Quand elle se présente ici, elle doit se donner pour la sœur de Hua (nom emprunté par Paul Mi pour cacher son vrai nom) qui vient le soigner. Il n'y a aucune parente à qui l'on défende pareille assistance. Écrivant, ne mettez point d'adresse, crainte que la lettre étant saisie, il ne s'ensuive de mauvaises affaires pour nous. Salut. »

[p. 620] « 21^e lettre. En juin 1838.

Peut-être que la Sœur et toute autre connaissance n'oseront plus nous visiter, crainte d'être arrêtées. »

[p. 622] « 26^e lettre. En août 1838.

Quant à la Soeur Zi, sa position paraît pénible ; car un individu, soit par passion, soit par haine, la menace. Or, l'un ou l'autre de ces deux motifs suffit à ceux qui ont de mauvais desseins, pour nuire aux bons. Ainsi, je vous prie d'examiner ce qu'il convient de faire afin que la Sœur évite ce mauvais pas, car dans ces circonstances de bouleversement, la chair est faible et il est aisé de perdre son âme [...] Nous vous prions si cela vous agrée d'envoyer la Sœur Zi dans la partie du Maître Duong où il s'en trouve plus aisément. En même temps la Sœur pourra se rendre jusque dans le pays de Mi, pour que son cousin, assez entendu en médecine, examine sa maladie et lui donne des remèdes. »

[p. 623] « 27^e lettre. En septembre 1838.

Je vous prie de voir près de la Sœur Zi ce qu'il en est dans la chrétienté de Tua, car nous ne craignons que cela ; si, au contraire, tout y est paisible, dès lors toute crainte cesse, puisqu'ici les gardes ne disent mot au sujet de la Sœur. Le domestique chrétien du Colonel Intendant, connaît, il est vrai, la Sœur pour être religieuse, mais c'est sans conséquence. Toutefois nous n'osons trop nous fier à ce domestique ; dans l'occasion nous conversons avec lui et lui faisons bonne mine ; mais c'est tout.

[...] Il faut remarquer que la Sœur nourricière tant par crainte des menaces d'un défroqué de la maison de Dieu, qui, au reste, ne tenta jamais rien, que pour cause de santé, s'absenta un mois, mais alors des gens de la chrétienté voisine soignaient les captifs. »

[p. 624] « 28^e lettre. Également en septembre 1838.

Quant à l'offre que vous nous faites de nous faire parvenir la Communion par le moyen de la religieuse, nous vous remarquerons que sans la visite préalable du prêtre nous ne nous croirons pas tranquilles. Car un seul jour suffit pour tomber dans le péché, à plus forte raison des mois entiers écoulés depuis notre dernière confession. »

[p. 626] « 31^e lettre. En octobre 1838.

Nous vous saluons, Monsieur, de cent saluts. Nous profitons de l'occasion du voyage de la Sœur Zi pour vous écrire. »

[p. 633] « 39^e lettre. En novembre 1838.

Nous vous saluons, Monsieur, de cent saluts. Nous avons donné à la Sœur Zi tous les avis nécessaires pour gérer les affaires lors de l'exécution. »

[p. 634] « 41^e lettre. Le 3 décembre 1838.

Post-scriptum :

Ne sachant comment reconnaître les services des religieuses qui nous ont soignés, vos enfants vous prient, Monsieur, de témoigner un intérêt particulier à toutes ; mais surtout à la sœur Zi qui s'est donné tant de peines par obéissance. Nous désirons qu'appuyés sur vous, elles soient heureuses, vivent de la vie matérielle et de la vie spirituelle, se conservent vierges toute leur vie et qu'ensuite elles soient réunies avec nous dans le Royaume des Cieux et dans la maison du Père de famille. Salut.

Telle est la dernière lettre que m'écrivirent les Martyrs quinze jours avant leur mort. » [F.X. Murette]

1838.

Les martyrs et les religieuses.

(Extraits de lettres adressées aux religieuses : Relation du martyr des trois catéchistes tonkinois Paul Mi, Pierre Duong, Pierre Truat... étranglés le 18 décembre 1838, offerte à l'œuvre de la Propagation de la foi.- Par F.X. Murette : Amep, vol. 696, p. 577-678)

[p. 354] « Ces trois intéressants et généreux confesseurs étaient Messieurs Paul Mĩ âgé de 40 ans, Pierre Duòng âgé de 30 ans et Pierre Truat âgé seulement de 23 ans. Ils avaient été arrêtés l'année dernière le 20 juin [1837] avec M. Cornay, dans la chrétienté de Bàu Nọ. »

[Pierre Duòng]

[p. 636] « Duong envoie des millions de saluts à Madame la Supérieure et aux Sœurs. Je ne suis qu'un pécheur et un homme faible qui n'ai pu vous rendre aucun service pour l'âme ni pour le corps [p. 637] tandis que vous m'avez rendu tant de services pour le corps et pour l'âme, surtout depuis mon emprisonnement, qu'ils sont innombrables.

Maintenant donc que j'approche du terme de ma vie, et ne sachant que vous offrir en retour, je m'appuie des mérites infinis de Jésus-Christ, de la Sainte Vierge et de tous les saints Martyrs si agréables à Dieu pour demander à Dieu qu'il vous protège toutes sans exception, vous fasse la grâce d'être fidèles à votre vocation à toute votre vie, et vous accorde un accroissement de charité pour bien remplir vos devoirs. Tels sont mes désirs continuels.

Madame la Supérieure étant spécialement choisie de Dieu, et plusieurs d'entre vous étant à la maison de Dieu depuis longues années sans arrières pensées, n'ont pas besoin que je les exhorte à la persévérance ; mais comme il peut se faire que d'autres, dans ces temps d'épreuve, jettent leurs vues ailleurs, et s'imaginent que cette montagne-là est plus élevée que celle-ci ou autrement, je veux les dissuader. Que personne ne prenne exemple sur moi pour le changement d'un lieu en un autre ; car quoique, comme on dit, j'aie eu cinq pères et sept mères, tout cela s'est fait par la volonté des supérieurs qui est aussi celle de Dieu, sans que j'y aie influé en rien. D'ailleurs, servant de la Mission, nous sommes nécessairement soumis à des mutations. Ayant abandonné le monde nous nous consacrer à Dieu, nous devons nous étudier à faire la volonté de Dieu, à obéir aux supérieurs, et nous devons nous remettre entre leurs mains et supporter avec résignation toutes les contradictions. Votre maison s'appelle Maison de la Croix ; or, la Croix est la reine de toutes les peines. Quand nous quittons le monde pour entrer dans la maison de Dieu, ce n'est pas pour s'y chercher nos aises et autres avantages charnels. Maintenant surtout, peut-être hélas ! à cause de nos iniquités, la face de la terre est inondée de misères. Païens, chrétiens, et surtout les captifs, hommes, femmes, vieillards et enfants, personne n'es est exempt ; mais les gens du monde souffrent sans mérites, parce qu'ils ne connaissent pas Dieu, ou ne lui rapportent pas leurs peines. Pour nous qui avons été favorisés spécialement et éclairés, nous devons être dans la disposition

continuelle de supporter tous nos maux en vue de Dieu ; à ce prix, nous obtiendrons d'être réunis ensemble pendant l'éternité.

Quant à notre condition actuelle, séparés comme nous sommes, il n'y a plus d'espoir de nous revoir. Demeurons unis par les liens de la charité chrétienne pour pouvoir un jour être réunis [p. 638] réellement dans le paradis que Dieu a réservé à ses serviteurs fidèles. Tandis que nous sommes encore sur cette mer orageuse, impossible à quiconque d'être fidèle en tout. Dans une communauté ouverte aux gens du nord et du midi, les grands et les petits doivent s'unir dans un même cœur.

Telles sont les paroles que je vous adresse en vous offrant mes remerciements. Si j'avais offensé quelqu'un d'entre vous, j'en demande pardon en vue du Bon Dieu. Cette fois-ci c'est réellement la dernière lettre que je vous adresse. De plus, j'envoie aussi mes remerciements à l'Église entière, en particulier aux personnes qui s'intéressent aux gens de la maison de Dieu. Il conviendrait sans doute d'écrire quelques mots à ces Messieurs et à ces Dames, mais la difficulté m'excusera... »

Dans une lettre particulière, Pierre Duong, après avoir remercié la Sœur Se de ses bons services, surtout pendant sa captivité, ajoute : « Dès l'an dernier, j'ai fait vœu à Dieu de remettre à tous ceux qui auraient quelque dette à mon égard. »

[Paul Mî]

[p. 638] « Mi salue Madame la Supérieure et les Sœurs qui sont comme sa mère et ses sœurs. Madame la Supérieure est préposée au autres et doit en répondre. Si les inférieures faisaient attention à cela, ils apprendraient à compatir à leur chef et à le soulager, pour qu'il supporte le fardeau avec joie. Alors, la mère et les enfants unies de cœur et d'âmes s'entr'aideraient mutuellement pour arriver dans la vraie patrie et au séjour de la paix. S'il en est autrement, tout devient pénibles pour la mère et les enfants et tout est manqué. Comme un Royaume divisé ne peut subsister et comme une maison * tend à la dispersion. Qui pourrait, hélas ! dire tout ce qu'il en est ? Que ces paroles soient sages ou extravagantes, j'ai voulu vous les faire connaître. Comme il peut se faire que nous soyons près du terme fixé par le Bon Dieu, et que nous ne nous rencontrions plus. J'invite Madame et les Sœurs à rester ici-bas tranquilles et vous exhorte à vous demander à quelle fin vous avez quitté le monde. Vous n'êtes pas venues vous réunir pour négotier ou lier conversation, etc. Vous avez eu une intention bien autrement relevée, votre salut et le salut du prochain. Maintenant que les Croix nous assiègent de toutes parts, si vous n'êtes pas disposées à souffrir, il en résultera bien des misères, d'abord pour le Chef, puis pour les membres et tout le corps. Quand le feu prendra, n'avez qu'un cœur pour voler à l'eau et l'éteindre. Rappelez-vous qu'il n'y a que ceux qui souffrent qui seront couronnés. Je vous prie de me pardonner [p. 639] les peines que j'aurais pu vous donner et même de me remettre les dettes que je pourrais avoir. De plus, je veux vous demander de montrer de la tendresse et du support envers les novices et les faibles, crainte que voyant les vagues élevées, elles ne jettent de côté les avirons. Il n'en manque pas qui pour ces motifs se découragent et abandonnent leur bon propos. J'ai voulu que vous connussiez cette remarque. Ainsi, les anciennes, semblables aux adultes, ayant reçurent abondance de grâces n'ont plus que faire de lait ; mais les novices, semblables aux nouveaux-nés, ne peuvent encore digérer les aliments durs. Je me prosterne pour saluer Madame et les Sœurs : je vous prie de ne pas manquer de prier pour moi. Salut.

Je prie Madame la Supérieur de communiquer cette lettre à tout la maison. »

[Paul Mî]

[p. 639] « Mi au nom de tous envoie ses saluts à Madame la Supérieure et aux Sœurs, et leur souhaite toutes sortes de prospérités en ce monde et en l'autre.

Le Bon Dieu ayant voulu que nous souffrissions la prison depuis près d'un an et demi, Madame et les Sœurs avez pris part à nos maux, et n'avez épargné aucune peine pour nous, au point de devenir semblables aux captifs et cela par le motif de l'amour du prochain comme soi-même (un cheval malade, toute l'écurie s'en ressent). Madame a pris la peine de désigner et d'envoyer les Sœurs nous soigner ; celles-ci nous ont procuré le nécessaire et visités, à peu près comme l'oiseau en cage qui ne vit que de la biquée que lui apporte sa mère. Tous ces services selon l'estimation commune, devraient être payés avec des missions de ligatures et des milliers de barres d'or ; encore ne seraient-ils pas assez reconnus. Mais pour vous, en nous soignant, vous vous êtes proposé la récompense céleste bien autrement grande. Maintenant les maux que Dieu envoie à ses enfants, nous entourent de toutes parts ; mais surtout Madame la Supérieure est obligée de soigner les autres et de se plier au naturel de chacun pour éviter de pécher et maintenir la paix, ne manque pas d'occasion d'exercer la patience. Dans ces tristes circonstances, si la grâce de Dieu ne venait pas au secours, on succomberait presque.

Ainsi nous avons voulu, et Monsieur Marette l'a désiré, vous exprimer nos sentiments de gratitude. Après avoir remercié en général Madame la Supérieure et toutes les Sœurs, Nous devons remercier en particulier la Sœur An et la Sœur Zi qui par obéissance n'ont pas fait difficulté de se hasarder à entrer dans ce triste séjour, et d'être dans une sollicitude continuelle à notre égard. Ne sachant donc comment vous témoigner autrement notre *[p. 640]* reconnaissance ; nous vous bornons à ce peu de paroles et prions Dieu jour et nuit de vous récompenser dignement. Comme c'est peut-être ici notre dernière lettre, nous vous prions de nous remettre toutes nos dettes, soit morales, soit physiques. Peut-être que dans peu de jours, nous arriverons dans notre patrie. Alors nous nous rappellerons nos bienfaiteurs. Salut. »

[Pierre Truât]

[p. 640] « Pierre Truat envoya aussi ses remerciements dans une lettre et il disait qu'après avoir reçu tant de services et contracté tant d'obligations envers la Supérieure et les Sœurs sans jamais rien donner en retour. Il passerait peut-être pour ingrat, mais que son ingratitude ne venait, comme le dit le Proverbe, que de sa condition pauvre. Il remerciait en particulier la Sœur So pour des services particuliers. »

[Paul Mî]

[p. 640] « Mi salue les deux Tantes. (Ici on appelle ordinairement les Sœurs Tantes). Nous avons jusqu'ici de grandes obligations à Madame la Supérieure, aux deux Tantes, et à toutes les Sœurs. Dans ces derniers moments, je vous demande en grâce de vous posséder et d'être résolues. Voyant les officiers, les soldats et les bourreaux d'une part, et de l'autre nous voyant souffrir, vous ne pourrez retenir vos larmes à cause de l'affection que vous nous portez. Tâchez d'imiter la fermeté de la mère des Macchabées, qui voyant sous ses yeux ses sept fils livrés à une mort horrible, non seulement n'en était pas ébranlée ni émue, mais même exhortait ses enfants au martyre. Arrivés à la patrie nous nous rappellerons vos bienfaits. Quant à notre entretien d'ici au jour de l'exécution, ne vous en mettez pas en peine, peu importe pour le corps : ce n'est plus le temps de le soigner. Soyez persuadées que le Bon Dieu qui vous a créées vous nourrira, lui qui n'abandonne pas les plus vils animaux. Ayant fait le bien, vous recevrez du bien ; ayant été charitables, Dieu sera miséricordieux à votre égard pour un il vous rendra le centuple ici-bas et vous accordera la félicité éternelle en l'autre monde. Salut ! »

[Paul Mî]

[p. 640] « Mi salue les deux Tantes. Une seule blessure suffit pour rendre tout le corps malade : telle est votre position à notre égard. Vous souffrez dans l'attente du jour de

l'exécution. Et pourquoi ? à cause de votre amour pour Dieu et de votre charité pour le prochain ? De sorte que vous ne faites pas difficulté d'exposer votre vie. Si vous perdez un, je prie Dieu de vous rendre au centuple. Prenez patience jusqu'au six de la onzième lune et si alors vous ne voyez rien, c'est signe que l'exécution différée à l'an prochain. Salut ! »

[Récit de M. Marette]

[p. 647] « Pendant cette dernière quinzaine, ils durent être dans des angoisses continues, sans que cependant ils perdissent rien de leur gaieté ordinaire. Dans cet intervalle, je [M. Marette] leur fis encore une fois mes adieux par une lettre laissée sans réponse. Ils continuèrent du reste leur correspondance avec le prêtre et avec la religieuse qui les visitait comme de coutume. Sa dernière visite eut lieu le quinze décembre, quatre jours avant l'exécution. Sur ces entrefaites, le prêtre inquiet quel parti prendre, m'écrivit par la religieuses en second, qui m'apporta sa lettre le dix-sept au soir et qui repartit le dix-huit de grand matin. Ma réponse était que le prêtre devait patienter.

Le dix-sept, la religieuse s'était à peine mise en route, qu'on eut vent de l'arrivée de la sentence dans la journée du seize. La chose une fois éventée, il fut facile de prendre des renseignements plus officiels. Le domestique chrétien du Colonel Intendant des prisons, alla lui-même en porter la nouvelle à notre auberge, avec l'assurance que les Confesseurs étaient condamnés. Enfin, dans la soirée les trois confesseurs instruits eux-mêmes de leur condamnation, envoyèrent selon qu'ils en étaient convenus, leur confession écrite. Cette marque valut une notification officielle au prêtre. Quand, dit la femme du chrétien prisonnier, les confesseurs eurent connu leur destinée prochaine dans la journée du dix-sept, Paul Mi occupé à un panier. [...]

[p. 648] « Comme la vieille païenne nourricière de Monsieur Cornay, et qui avait aussi aidé la religieuse à l'égard des trois catéchistes se tenait aux portes de la prison, pour épier le moment de la sortie des condamnés, et aller en donner nouvelle à la religieuse et au prêtre qu'une juste réserve retenait encore à la maison, elle fut appelée par le Colonel Intendant. Celui-ci demanda si l'on s'était occupé des préparatifs pour la sépulture des trois Maîtres, comme il en avait donné avis la veille. Celle-ci se défiant des intentions de l'Intendant feignit ignorer ce qu'il en était et se contenta de remarquer qu'il n'y avait de présent parmi les parents, qu'une seule sœur du Maître Mi. Alors l'Intendant exprimant son mécontentement fit venir le Maître Mi et lui demanda si quelqu'un s'occupait du soin d'ensevelir leurs corps. *[p. 649]* Paul Mi imitant la défiance de la vieille païenne parut aussi ignorer ce qu'il en était. Je pense qu'alors l'Intendant ne manqua pas de lui témoigner toute sa peine, entr'autres, il dit à Paul Mi :

« Assurément, je ne veux pas votre mort, mais comment résister à la volonté du Roi ? Allez à la mort avec résignation et ne vous laissez pas aller à des reproches inutiles... ».

[p. 657] « Ce ne fut aussi qu'à la nuit que j'appris par le retour inopiné de la religieuse partie de chez moi le matin, le martyre de mes chers disciples ; mais comme la femme qui apportait cette nouvelle était partie avant l'exécution, je n'avais pas encore pleine certitude. Toutefois j'y crus ; et à l'instant, ayant pris les objets d'autel pour la messe, je m'échappai de chez mon hôte incognito à la faveur des ténèbres pour me rendre à la chrétienté voisine destinée à la sépulture. Ce court trajet ne laissait pas que de m'inquiéter, crainte de mauvaise rencontre avec l'embarras de mes meubles d'autel sur la tête de mon guide qui n'était autre que la religieuse susdite. Chemin faisant, nous rencontrons deux hommes qui nous adressent le Qui Vive d'un ton de voix sonore. Je me tiens caché derrière la religieuse, et lui laisse l'embarras de répondre. Mais s'étant approchés de part et d'autre, la religieuse reconnaît mon catéchiste que le prêtre de retour envoie me chercher. Aussitôt la sensation de la frayeur fait place à l'émotion mêlée de joie à la confirmation officielle du martyre de mes disciples. Puis

poursuivant ma route dans un lieu retiré, j'entonne ou mieux murmure un Te Deum d'action de grâces. J'arrive bientôt au lieu désigné. »

[p. 661] « Avec la protection divine, nous pûmes donner aux Martyrs une sépulture ecclésiastique honorable, au moins pour les circonstances critiques où nous vivons [...] La présence d'un missionnaire réuni à deux prêtres, à deux catéchistes, à cinq religieuses et à une trentaine de chrétiens, tant du lieu qu'étrangers avait réellement quelque chose d'extraordinaire pour l'année orageuse de 1838. »

[p. 663] « La religieuse nourricière et le chrétien prisonnier firent chacun de leur côté des marques pour reconnaître ces fers, qui après l'exécution, ne pouvaient manquer d'être confondus. Lorsque 20 jours après l'exécution, la religieuse nourricière chargea la femme du chrétien prisonnier [p. 664] de reconnaître les bontés du Colonel par un présent. Celui-ci qui cependant n'avait guère reçu que la valeur de 7 francs, consentit à nous remettre les cangues auxquelles je ne pensais pas même. »

1838.

Lettres à la Sœur Zi.

(Relation du martyre des trois catéchistes tonkinois Paul Mi, Pierre Duong, Pierre Truat... étranglés le 18 décembre 1838, offerte à l'Œuvre de la Propagation de la foi.- Par F.X. Marette : Amep, vol. 696, p. 577-678)

[Paul Mi]

[p. 641] « Mi salue la Tante Zi et lui souhaite toutes sortes de prospérités. Nous vous remercions de votre générosité envers les prisonniers. Quoique ce soit des biens d'Église il faut en user avec parcimonie crainte qu'en flattant trop le corps, on ne porte atteinte à l'âme. Il est écrit que l'homme doit manger pour pouvoir vivre, et ne doit pas vivre pour pouvoir manger. Ainsi nous vous prions d'y aller médiocrement. Le Bon Dieu n'oubliera pas vos mérites et vos peines à notre sujet, soit en cette vie, soit en l'autre. Pour nous, nous demeurons étendus sur notre grabbat sans autre occupation que de manger. J'envoie trois corbeilles dont deux passables pour Madame la Supérieure et une vilaine pour nous apporter les vivres. Qu'on me procure du bambou et j'en ferai encore pour les maisons Thu Dan, Truong Lo et Can. De plus, si vous voulez venir nous voir aujourd'hui, achetez une centaine de morceaux d'arrêque pour présents au Capitaine et apportez-nous deux fagots avec quelques poignées de légumes. Telles sont les choses nécessaires aux prisonniers en ce monde. Salut ! »

[Pierre Đường]

[p. 641] « La lettre suivante a été écrite par Pierre Duong à la sœur Zi avant que celle-ci fût chargée du soin de nourrir les Martyrs. C'est lui-même qui une dizaine d'années auparavant avait conduit cette sœur au couvent lorsqu'elle était encore païenne. »

« Pierre Duong envoie millions de saluts à la tante Zi.

J'ose prier le Bon Dieu de vous protéger et de vous accorder la force de corps et d'âme pour porter la croix à la suite de Jésus-Christ jusqu'au dernier soupir. La croix étant le dernier des supplices, et ayant tout abandonné pour la porter, il faut être dans une ferme résolution, ensevelir son corps et son âme dans les cinq plaies de Jésus-Christ, et espérer de toutes ses forces dans ses mérites ; ce n'est qu'à ce prix qu'on obtient la gloire éternelle selon cette parole divine : celui qui souffre la confusion devant les hommes méritera d'être glorifié devant Dieu. Rappelez-vous sans cesse cette maxime : N'imites pas les personnes vaines qui s'attachent à ceci et à cela, et qui veulent paraître aux yeux du monde comme une fleur du printemps. Ne chargez personne de prendre soin de vous, car il y a tant de démons et leurs

artifices [qui] pour [p. 642] surprendre les âmes sont si multipliés, qu'on ne saurait être assez en garde. Pour l'âme, confiez-vous aux mérites de Jésus-Christ, et mettez à profit de ministère sacerdotal ; pour le corps, reportez-vous entièrement sur Madame le Supérieure comme sur votre véritable mère. Jusqu'ici je n'ai pu vous être d'aucune service pour l'âme ni pour le corps, et maintenant c'est fini, car les Mandarins m'ayant tout enlevé, je n'ai plus rien à vous donner. Veuillez vous contenter de ma binne volonté. Dieu pourvoiera à vos besoins. Si cependant tant de beaux livres que j'avais existents encore, vous vous les partagerez avec la Soeur So. Si jusqu'ici je ne vous ai rien donné, c'est que je pensais que si nous n'étions pas encore ensemble longues années, au moins nous ne nous quitterions qu'après quelques années. Mias, quoique j'aie encore le nom de vivre en prison quelque temps, cependant je suis déjà comme mort. Il n'y a plus d'espoir. Je ne désire plus autre chose jour et nuit que devoir arriver le moment où les Mandarins me conduiront au supplice à la suite du trisaïeul Cornay. Mais pécheur que je suis, je ne mérite pas un si grand bonheur. C'est pourquoi je me prosterne pour supplier l'Église de prier pour nous tous. Moi en particulier, je vous prie de vous rappeler de moi dans vos prières, messes et communions, pour m'appliquer les mérites de Jésus-Christ. Si vous m'aimez spirituellement, ayez soin de conserver la modestie et l'innocence du cœur sans tomber dans le péché, afin qu'un jour nous puissions être réunis ensemble. Pour notre réunion ici-bas, c'en est fait, nous ne devons plus compter nous revoir pour nous consoler. Ne vous mettez nullement en peine de ce qui concerne mon entretien et ne demandez plus à venir me visiter. Seulement si à la dixième lune qui est le temps où nous renrons à Dieu par notre mort un juste retour pour ses bienfaits depuis notre naissance jusqu'à ce jour quelque Sœur vient nous voir, vous pourrez demander à venir en même temps, autrement ne venez pas ; car votre vue ne sert qu'à augmenter ma douleur dans la pensée que [*] que je n'ai rien à vous léguer. De plus, n'étant qu'un pécheur indigne d'être exaucé, je ne puis même vous offrir le secours de mes prières. Ce que je vous demande avec le plus d'instance, comme la marque certaine de votre amitié, c'est que vous soyez dans la ferme résolution de vous consacrer à Dieu le reste de vos jours. Salut ! »

[Pierre Truât]

[p. 642]

À la Toussaint 1838, la mère de Pierre Truat ayant visité son fils, celui-ci pria la sœur nourricière d'exhorter sa mère à la résignation par la lettre suivante :

« Truat envoie ses salutations à la Tante Zi.

Je veux vous prier d'exhorter un peu ma mère, car le bon Dieu ayant disposé ainsi ma mère doit se soumettre et s'en retourner tranquillement. Donéavant ce n'est que [p. 643] quand je l'inviterai formellement à revenir, qu'elle pourra revenir. Si je me conforme à la volonté de Dieu et souffre patiemment, Dieu saura bien me consoler en cette vie et me récompenser en l'autre. Je demande à ma mère de se comporter comme si elle ne m'avait pas enfanté. C'est le vrai moyen de rendre la mère et le fils agréables à Dieu. Qu'elle se garde bien de s'épancher en plaintes qui offenseraient le Bon dieu. De plus, quoique seul le rapport corporel je sois son enfant et son inférieur, cepenadnt sous le rapport de l'âme, ma mère me doit des égards, parce que j'ai tout sacrifié pour plaire à Dieu et me sauver, sans que jusqu'ici rien n'ait pu m'ébranler, et sans que je regrette rien de toutes les choses d'ici-bas, tandis que plusieurs du même âge sans ma patrie se sont laissés aller au torrent. Puis donc que jusqu'ici j'ai résisté au mauvais exemple, ma mère doit m'en féliciter pour que les autres glorifient aussi Dieu. Si au contraire, ma mère parlant de moi laisse échapper des paroles malséantes, le monde s'en*, pendant que la mère et le fils ne peuvent s'entendre ensemble. Voilà ce que je désire que vous fassiez connaître à ma mère. Il y aurait encore bien d'autres avis que je mets à dessein, vous

priant de me suppléer. Je vous prie de ne pas répéter l'indiscrétion que vous commétez en communiquant la lettre précédente et de brûler celle-ci aussitôt. Salut. »

Il y a sans doute encore bon nombre d'autres lettres, écrites principalement par Paul Mi à différentes personnes ; car il n'épargnait pas les écritures ; mais ces lettres ne m'ont point été communiquées.

1838.

Le martyr de trois catéchistes.

(Récit de F.X. Marette : APF, tome 13, 1841, p. 302-304)

« [...] arrivant sur le lieu du supplice.

Aussitôt les soldats se formèrent en cercle autour des condamnés, tandis que les exécuteurs hâtaient leurs lugubres préparatifs. Pierre Duong, séparé de ses compagnons pendant le trajet, fut encore à ce dernier moment placé assez loin d'eux : Paul Mi et Pierre Truat furent attachés l'un à côté de l'autre. Des femmes chrétiennes avaient apporté pour eux des nattes sur lesquelles on les fit étendre : enfin leurs pieds étant fixés à un piquet, et la corde passée autour du cou, les bourreaux n'attendaient plus que le signal pour consommer en même temps l'exécution de nos frères et des criminels. Alors le porte-voix du mandarin militaire annonça qu'à tel coup de cymbale les exécuteurs feraient leur métier. Presque aussitôt la cymbale retentit, et toutes les cordes furent tirées à la fois.

J'ignore si Paul Mi et Pierre Truat donnèrent des signes de douleur ; mais la sœur Zi qui se trouvait à peu de distance de Pierre Duong, [p. 303] remarqua qu'il agitait les mains. C'était la faute de ses bourreaux, qui, peu experts encore, avaient mal pris leurs mesures, le tirèrent dans tous les sens, au point que son visage, donnant ça et là contre terre, en fut tout défiguré, ce qui prolongea de quelques instants sa cruelle agonie.

Ainsi moururent nos trois martyrs, le 18 décembre 1838, vers une heure après midi. Pendant toute cette scène, bon nombre de chrétiens, un catéchiste et la religieuse déjà nommée ne les perdirent pas un instant de vue. Le Père Trien qui se trouvait aussi présent, fut fort étonné d'entendre un soldat dire à son camarade :

« *Voilà le prêtre qui les visita l'autre jour, dans la prison.* »

Il ne me reste plus qu'à donner quelques détails sur l'enlèvement des corps et sur la sépulture de mes bienheureux disciples. Le sous-officier qui nous avait promis son concours pour cette bonne œuvre, pénétra dans l'enceinte formée par les soldats aussitôt après l'exécution, détacha les corps de nos martyrs, les couvrit de leurs vêtements, ramassa auprès d'eux tous les objets qui pouvaient avoir pour nous quelque prix, tels qu'écriveaux, cordes, piquets, etc., et ne se retira qu'après avoir assuré aux chrétiens la libre possession de ce trésor. Ceux-ci l'emportèrent en toute hâte vers la chrétienté où j'étais allé les attendre.

Quelle joie pour moi de revoir, après leur triomphe, ces chers enfants dont les âmes venaient de s'envoler dans le sein de Dieu ! Avec quelle religieuse satisfaction je baisais l'empreinte que l'instrument du supplice avait laissée sur leur chair meurtrie ! Deux prêtres indigènes m'aiderent à ensevelir les corps et à les déposer dans leurs cercueils. Nous plaçâmes sur la poitrine de chacun des martyrs une plaque en plomb, avec l'inscription suivante :

+ Paul Mi, 1838.

+ Pierre Duong, 1838.

+ Pierre Truat, 1838.

Vers dix heures et demie du soir, nous nous revêtîmes des habits sacerdotaux et récitâmes [p. 304] en commun l'office des morts. Après minuit, deux messes d'action de grâces furent célébrées par les prêtres annamites, puis je dis la messe d'usage pour les défunts, et je bénis avec les cérémonies ordinaires la fosse préparée pour les trois cercueils. Paul Mi y fut déposé à droite, Pierre Duong au milieu, et Pierre Truat à gauche. Tout étant achevé vers les quatre

heures du matin, je congédiai les étrangers en leur rappelant la nécessité de garder sur ce qu'ils avaient vu le plus inviolable secret. Les deux prêtres se retirèrent dès que le jour parut, et je restai seul à prier sur la tombe de mes disciples, avec mon catéchiste et quelques religieuses : mais à l'entrée de la nuit je m'éloignai à mon tour, et, bien qu'en suivant la route royale, je regagnai sans accident mon gîte habituel.

C'est ainsi que malgré les circonstances critiques où nous vivons, nous avons pu donner une sépulture honorable à nos saints martyrs. La présence d'un missionnaire et de deux prêtres du pays, celle de deux catéchistes, de cinq religieuses et d'une trentaine de pieux fidèles, prêtait à ces funérailles une solennité vraiment surprenante, pour une année aussi orageuse que celle de 1838. »

1838.

L'exhumation du corps de M. Cornay.

(APF, tome 13, 1841, p. 305-306)

« J'ajouterai encore quelques mot sur l'exhumation du corps de M. Cornay.

J'avais fait à diverses reprises d'inutiles efforts pour m'emparer de ces restes vénérés ; enfin le 3 juillet 1838, cinq chrétiens pleins de résolution hasardèrent une nouvelle tentative : elle réussit. Cependant la difficulté était grande ; car la maison du chef de quartier, intéressé à prévenir cet enlèvement, n'était qu'à deux pas du lieu où reposaient depuis neuf mois les ossements du martyr. Les aboiements des chiens éveillés au moindre bruit, l'odeur qui devait naturellement s'exhaler de la tombe, pouvaient trahir les travailleurs et faire échouer leur entreprise. Mais avec des précautions et surtout par la protection de Dieu, on parvint à retirer du cercueil les reliques si désirées, et à les cacher d'abord dans une chrétienté voisine, après avoir pris soin de combler la fosse pour ne laisser aucun vestige du pieux larcin.

Les jours suivants, la dépouille mortelle de M. Cornay transportée par deux courageuses femmes à notre ancien couvent, fut réunie à sa tête qui était déjà en notre possession, et enfermée dans un cercueil de grand prix, offert à cette fin par une famille riche et chrétienne. Toute la nuit du 5 juillet se passa en prières auprès des reliques : les religieuses veillèrent avec nous à la lueur de six lampes, qu'elles avaient suspendues autour de notre appartement transformé en chapelle funéraire. Par prudence, nous n'avions mis que peu de personnes dans le secret de cette touchante cérémonie. Enfin vers les cinq heures du matin (c'était le moment où Mgr. Havard, notre vicaire apostolique, expirait sur un autre point de la mission), le Père Trien célébra une messe d'actions de grâces ; je dis ensuite la messe ordinaire de *Requiem*, et nous allâmes ensevelir mon saint confrère dans une des salles les plus reculées du couvent. À peine avons-nous rempli ce religieux devoir qu'il fallut nous séparer : chacun se retira au plus vite ; car on venait de signaler dans le voisinage l'apparition de quelques bandes de soldats. Seul j'attendis pour partir, le retour des [p. 306] ténèbres : telle est ici la vie du Missionnaire ; ami dévoué de ses frères, il doit, comme s'il était un malfaiteur, ne se montrer que de nuit. C'est bien le cas de dire avec Salomon, *que les morts sont plus heureux que les vivants* ; et avec saint Paul, *que la mort nous serait un gain*.

Marette, missionnaire apostolique. »

1838.

Statistiques des trois vicariats.

(APF, tome 12, 1838, p. 121-122)

« Tong-king oriental : vingt-et-un couvents peuplés d'environ quatre cents religieuses [Amantes de la Croix et Dominicaines]. »

« Tong-king occidental : quarante couvents de femmes. »

« La Cochinchine : vingt couvents avaient dû disparaître en partie sous les coups des persécuteurs. »

1839.

Mon district.

(*M. Jeantet au Séminaire de Besançon : Amap, vol. 696, p. 817*)

« Hànoï, le 24 mars 1839.

Mon district est composé de 8 prêtres, de 6 maisons de Dieu dispersées, de 5 maisons de religieuses dispersées aussi, et dix-sept ou dix-huit mille chrétiens. »

1839.

Deux religieuses.

(*Lettre de Mgr Retord : APF, tome 13, 1841, p. 266*)

« Le 26 mars 1840.

Les jours suivants furent encore signalés par des arrestations. Un diacre, deux catéchistes, deux religieuses, plusieurs chrétiens et beaucoup d'effets religieux sont tombés entre les mains du mandarin général qui, à la tête de deux mille soldats, court le pays, cerne les villages et se livre aux plus rigoureuses inquisitions partout où il espère surprendre une proie. »

1839.

Allant deux à deux.

(*M. Jeantet à M. Legrégeois : Amap, vol. 701, p. 1269*)

« Le 29 mars 1839.

Six maisons de Dieu détruites. Les personnes obligées de se disperser ne trouvant souvent où se loger ; et quatre maisons de religieuses anéanties. Nos pauvres religieuses après avoir perdu champs, jardins, maisons, et presque tout leur avoir, allant deux à deux dans quelques maisons qui veulent bien leur donner l'hospitalité, malgré cela conservent encore l'esprit de la règle et de communauté. »

1839.

Mgr Retord à la Propaganda Fide.

(*Amap, vol. 696, p. 753*)

« Le 23 juillet 1839.

Nunc in isto vicariatu adhuc supersunt 34 non dicam domus, quia non paucae ex toto vel ex parte dirutae sunt. Sed potius congregationes monialium Sanctae Crucis Amatricum Vicario Apostolico, vel ab ipso praeposita subjectarum, et a S. Sede a longo tempore approbatarum pono eas adhuc esse numero circiter 600 existimo, suo labore victitantes non emittunt vota nisi ad libertum multa optima sunt simplicitatis et non tantum virtutis [*] sed [*] habent et sunt etiam, ut ubique quo religiosae nomen non rem tenent : vitam communem servant tum quoad regulam **que** omnibus communis, quam quoad bona **que** totius domi, non alicujus particularis sunt clausuram non habent nec servant nec servare possunt. »

1839.

Les maîtres d'école.

(*Lettre de Mgr Retord : APF, tome 12, 1838, p. 543*)

« Juillet 1839.

Vers la fin d'octobre de l'année dernière, des maîtres d'école avaient été nommés par le roi pour enseigner son décalogue à tous nos malheureux apostats, et pour les exercer à faire les prostrations usitées ici, soit comme marque d'adoration superstitieuse, soit comme témoignage de respect civil. Or, ces pédagogues royaux ont ouvert leurs séances doctrinales vers le commencement de cette année ; et à leur occasion, nos chrétiens ont encore eu beaucoup de dépenses à faire. Car, non contents du salaire assez mince que le roi leur a

assigné sur le fisc, ils ont exigé un subside onéreux que nos chrétiens se résignent à payer, soit pour ne pas voir dénoncer aux mandarins les Prêtres, les Religieuses et les Fidèles qui résident dans leur canton, soit pour n'être pas forcés de prendre part aux cérémonies païennes. Moyennant ces déboursés, nos grands docteurs consentent à rester muets dans leurs chaires et à consommer en paix l'appointement du roi et les dons des Chrétiens. L'admirable chose que l'argent ! avec lui, on enchante même les tigres à face humaine, les plus terribles de tous. »

1839.

Deux religieuses de Tân-dô.

(Lettre de Mgr Retord : APF, tome 12, 1838, p. 546-547)

« Juillet 1839.

Le 11 février, un village, appelé Tân-dô, fut cerné par les troupes dans le but d'arrêter un prêtre dénoncé. Un mauvais sujet de ce village, qui venait d'y rentrer après neuf ou dix ans d'absence, s'imagina qu'il pourrait là, comme ailleurs, se livrer impunément au vol. Mais pris plusieurs fois sur le fait, il fut honteusement chassé, après avoir été bien fouetté par les notables. Alors, pour assouvir sa vengeance, il signala cette paroisse au mandarin comme recelant des prêtres et des élèves en latinité. Dieu permit qu'on fût prévenu assez à temps pour faire évader les personnes suspectes ; de sorte que les mandarins, malgré toutes leurs recherches, ne purent prendre qu'un jeune homme de la maison de Dieu et deux religieuses qui se trouvaient là en passant. Une vieille femme ayant réclamé le jeune homme comme son fils, il fut remis en liberté. Pour les deux religieuses, les mandarins voulurent les forcer à fouler aux pieds la croix ; mais un soldat chrétien les tira de cette épreuve critique, en leur donnant adroitement à manger je ne sais quelles pilules qui les firent tomber comme mortes en répandant de l'écume par la bouche. Aussitôt les autres femmes [p.547] du village s'attroupèrent en pleurant pour leur porter du secours ; et les satellites craignant d'être pris pour des assassins, abandonnèrent les religieuses, qui ne tardèrent pas à revenir à elles. »

1839.

Les mandarins.

(Mgr Retord à MM. Chartres, Cheynet et Laurent à Lyon : Amep, vol. 696, p. 793)

« Fin de juillet 1839 au Tong-King.

[...] Les mandarins, malgré toutes leurs recherches, ne purent prendre qu'un jeune homme de la Maison de Dieu d'une autre paroisse et deux religieuses qui se trouvaient là en passant. Mais une vieille femme ayant reconnu le jeune homme pour son fils, il fut remis en liberté. Les mandarins voulurent forcer les deux religieuses à fouler la croix aux pieds. Mais un soldat chrétien qui voulait les délivrer de cette épreuve critique, leur donna à manger adroitement je ne sais quelles pilules médicinales qui les firent tomber comme mortes par terre en répandant de l'écume par la bouche. Les autres femmes du village s'attrouper aussitôt en pleurant pour leur porter du secours. Les satellites des mandarins d'être pris pour des assassins, abandonnèrent les religieuses qui revinrent bientôt à elles, et furent ainsi délivrées de cette terrible épreuve. »

1840.

Martyre des PP. Pierre Thi et André Lac.

(Lettre de M. Jeantet : APF, tome 14, 1842, p. 424)

« Le 13 avril 1840.

Là nos deux athlètes s'asseoient sur des nattes apportées d'avance par les religieuses qui les avait servis en prison. »

1840.

Au service des martyrs.

(Relation du martyre..., par M. Jeantet : Amep, vol. 697, p. 73 et 75)

« Le 19 avril 1840.

[p. 73] Le récit de M. Lạc ne va que jusques là. Je rapporte tout ce qui précède et suit ce récit d'après le témoignage des catéchistes de M. Thi et de M. Lạc au nombre de quatre, et d'une religieuse de la maison de Kê Đâm, tous témoins dignes de foi, et qui n'ont aucun intérêt à tromper.

[p. 75] Là nos deux héros [MM. André Lạc et Pierre Thi] s'asseoient sur des nattes que la religieuse qui les avait assistés dans leur prison avait apportées exprès. Ils sont environnés d'un rang de soldats ; la foule est en dehors. »

1840.

Mgr Retord à la Propaganda Fide.

(Amep, vol. 697, p. 107)

« Le 10 mai 1840.

Plurimi sunt in hac Missione monialium conventus, dictarum Crucis Amatrices, in omnibus Vicarii Apostolici curis et auctoritati subdita. Hae autem moniales, quamvis omnes unam eandemque regulam sequantur, tamen non unam eandemque praepositam generalem habent. Sed unaquaqueque domus independens est ab alia, et suam habet superiorissam particularem. Hoc autem totum factum est, quia in his partibus, difficillimum est, vel potius impossibile est, invenire unam mulierum quae animum satis fortem, et capacem habeat ad regendas plurimas domos a se invicem multum dictantes. Aliunde etiam dicendum est, quod nunc valde imminutus est harum monialium numerus, propter persecutionem nunc grassantem quamvis enim moniales icta non easdem patiantur difficultates, ac sacerdotes et alumni nostri, quia scilicet gubernium civile parum de mulieribus curat : tamen in multis etiam bene vexantur, sive ab infidelibus sive etiam a quibusdam malis christianis, et ideo multae ex ipsis abierunt retrorsum, hac etiam de causa, nunc non possumus dicere quinam sit praecise harum monialium numerus ; sed adhuc sunt 30 domus illarum in tota hac missione.

Vitam communem observent ista moniales, nullam tamen clausuram observant nec etiam observare possunt, siquidem de labore manuum suarum, et praesertim de agrorum, cultura victitantes, illis egredi omnino necesse est ut suis operibus vacent.

Nullis omnino votis, nec etiam simplicibus obstringuntur, et sane praecedentes vicarii apostolici hujus missionis illas ad vota non admittendo prudenter se gesserunt. Quamvis enim pleraeque earum bonis moribus instruantur, tamen non satis firmas in bono proposito inveniuntur, et inde [*] ut saepe, quando per multos annos cum laude in conventu monialium degerunt, et in christo luxuriata fuerunt. Tunc sive levitate animi, sive alia de causa egredi volunt et aliquando etiam nubere. »

1841.

M. Lefebvre au Séminaire de Paris.

(Amep, vol. 749, p. 37)

« Le 25 mai 1844.

C'était le jour de Pâques [le 11 avril] que MM. Galy et Berneux furent arrêtés, et avec eux deux Cochinchinois [un élève et un catéchiste], et 15 Tonquinois, parmi lesquels se trouvent un diacre, deux religieuses et une autre femme [...] Le cruel Quang Khanh s'est fait un jeu d'exposer nues aux yeux du public les femmes arrêtées. »

1841.

Mgr Retord à la Propaganda Fide.

(Amep, vol. 697, p. 512-513)

« Le 28 décembre 1841.

Nunc in hoc vicariatu ad huc supersunt 34, non dicam domus, quia non paucae vel ex toto, vel ex parte dirutae sunt, sed potius congregationes monialium Sanctae Crucis Amatricum vicario apostolico, vel ab ipso praepositis subjectarum, et a Sancta Sede a multo tempore approbatarum, quas adhuc esse circiter numero sexcentae existimo. Vexantur etiam multum a paganis qui earum bona saepe diripiunt.

Vitam servant communem tum quoad regulam quae omnibus communis est, tum quoad bona quae totius domi, non alicujus particularis sunt ; suo labore ut cumque victitantes clausuram non servant, nec servare possunt, nec emittunt [p. 513] vota nisi ad libitum : nihilo minus multae optimae sunt simplicitati in moribus ; et sunt etiam quae monialis nomen, non rem tenent. »

1841.

Bà Đê et Sœur Khiêm.

(Mgr Retord au Séminaire de Paris : *Amp*, vol. 697, p. 687)

« Tông King occidental en février 1843.

L'année 1841 ne fut pas très féconde en martyrs. Notre Tông King n'en produisit qu'un seul, et ce fut une femme, Madame Agnès Bà Đê, la première et la seule femme martyre qu'ait eu le Tông King [...].

On la traîna de force sur la Croix [...]. Et la Sœur [p. 688] Khiêm (l'humilité) une des deux religieuses arrêtées à la même occasion, la consola en lui disant que cela ne pouvait pas compter pour avoir foulé la Croix aux pieds. »

1841.

Mgr Retord et M. Jeantet à l'archevêque de Besançon.

(*Amp*, vol. 815, p. 56)

« Bút Son, le 27 décembre 1841.

Trịnh Quang Khanh [...] arrête Messieurs Galy et Berneux. Il arrête avec eux 2 tonsurés, 3 catéchistes, 1 élève, 2 religieuses, 6 catéchistes, 1 chrétienne appelée Agnès Bà Đê et 5 païens. »

1841.

Trịnh Quang Khanh.

(Mgr Retord et M. Jeantet à l'archevêque de Besançon : *Amp*, vol. 815, p. 56)

« Bút Son, le 27 décembre 1841.

Trịnh Quang Khanh [...] arrêta Messieurs Galy et Berneux. Il arrêta avec eux 2 tonsurés, 3 catéchistes, 1 élève, 2 religieuses, 6 [*], une chrétienne appelée Agnès Bà Đê et 5 païens. »

1842.

Une lettre de prison.

(M. Galy à l'évêque de Mans : *Amp*, vol. 697, p. 569)

« Je me sens heureux d'avoir avec moi ce cher confrère, que vous avez si justement nommé le Père Nhân (la vertu). Si jamais je le puis, j'écrirai notre histoire, qui sera bien intéressant à cause de lui. Comme Saint Paul, lorsqu'il était conduit à Rome, nous allons ensemble à la capitale du royaume annamite, sans savoir non plus ce qu'il nous y attend. Demandez à Dieu pour nous la prudence, le courage et les généreux sentiments du grand Apôtre.

Je signale à Votre Grandeur la charité et le courage de Marthe Nguyễn, d'Anne Qui, de Madeleine Sang, et d'Agathe Cam. Elles m'ont visité souvent dans ma prison, elles m'ont nourri, elles m'ont vêtu, elles m'ont procuré bien des petites commodités.

Le bon Dieu a inspiré pour moi à un soldat nommé So, une affection toute particulière ; il est mon entremetteur ingénieux avec les bonnes femmes citées plus haut ; il m'a rendu tous les services qui sont en son pouvoir. Il se rend aussi utile aux autres chrétiens prisonniers avec moi. Il a reçu une fois à cette occasion trente coups de rotin : j'en étais mourant. C'est lui qui est venu me consoler en me montrant le Ciel du doigt, d'un air tout joyeux. Il veut se faire chrétien. Madeleine Sang se charge de le faire instruire ; il a demandé, et obtenu de nous accompagner à la ville royale ; il nous sera très utile en chemin. »

1842.

Deux religieuses analphabètes.

(Amep, vol. 697, p. 690-691)

« Dans le mois de mars [1842], le procès de ceux qui avaient été compromis dans l'affaire de MM. Berneux et Galy, a enfin été terminé après avoir duré onze mois [...].

[p. 691] Par la même sentence, le Sieur Ông-Đê mari d'Agnès Bà-Đê dont je vous ai rapporté le martyre plus haut, Vãn-Ái catéchiste du curé de Phúc Nhạc, et Chú Thảo élève de la maison du même prêtre, ont été condamnés à être soldats toute leur vie, le premier connu ayant retiré M. Berneux chez lui, et les deux autres comme ayant contribué à introduire nos confrères dans le pays. Les deux religieuses, le chef de canton païen, et son adjoint qui est chrétien, ont été condamnés chacun à cent coups de bâton, puis renvoyés chez eux. Les neuf autres principaux de Phúc Nhạc, dont quatre chrétiens et cinq païens, ont été renvoyés chez eux comme non coupables. Or parmi toutes ces personnes au nombre de 21, y compris Madame Bà-Đê, il y avait six païens et quinze chrétiens ; et parmi ces quinze chrétiens, sept seulement ont soutenu toutes les épreuves avec une constance invincible, et tout demeurés victorieux dans tous les combats qu'on leur a livré pour les faire apostasier, savoir Agnès Bà-Đê, les quatre qui ont été condamnés à la mort qu'ils attendent encore en prison, et les deux religieuses Anne Khiêm et Agnès Thanh. Ces deux héroïnes ont reçu chacune environ 500 coups de rotin dans différents assauts. Enfin un jour après avoir été cruellement tourmentées en vain, un greffier vint leur présenter un écrit à signer en leur disant :

- Puisque vous ne voulez point fouler la Croix aux pieds, vous serez infailliblement mises à mort. Voici votre sentence que le grand mandarin vient de formuler et que vous devez signer afin qu'il envoie au roi.

Les religieuses répondirent :

- Puisque c'est notre sentence de mort pour la religion, nous la signerons des deux mains.

Et elles appliquèrent leur doigt index sur le papier pour qu'on en marquât la longueur de chaque article par un trait de plume sur le papier. C'est ainsi que signent ici les personnes qui ne savent pas écrire. Or cet écrit qu'elles croyaient être une sentence de mort, était un billet d'apostasie. C'est sur ce papier extorqué par ruse, et contre lequel elles ont en vain protesté dans la suite que le roi trompé comme elles, ne les a condamnées qu'à cent coups de bâton dont encore elles ont été quittes pour la somme de dix ligatures données aux mandarins. »

1842.

Compte général.

(APF, tome 14, 1842, p. 281)

« Il est douloureux de penser que les 1400 églises ou chapelles du Tong-king et les 400 sanctuaires de la Cochinchine ont disparu. Plus de 50 communautés de vierges ont été dispersées. Des villages entiers ont été détruits. Les Maisons de Dieu, ainsi que les collèges, n'existent plus. »

1843.

Statistique.

(Mgr Retord, p. 206, note)

« Mgr Retord à la Propaganda Fide, le 30 mai 1843.

Il y a 2 évêques, 5 missionnaires, 80 prêtres indigènes, 40 élèves au grand séminaire, 90 élèves au petit séminaire, 137 catéchistes, 47 paroisses, 28 couvents avec 648 religieuses Amantes de la Croix, 171.945 chrétiens. »

1843.

Mgr Retord à la Propaganda Fide.

(Amp, vol. 697, p. 669-670)

« Le 30 mai 1843.

Nunc in hoc vicariatu ad huc sunt 28 conventus monialium Sanctae Crucis Amatricum et 548 moniales Vicario vel ab ipso propositis subjectae [p. 670] et a Sancta Sede a multo tempore approbatae. saepe a paganis multum vexantur.

Vitam servant communem tum quoad regulam quae omnibus communis est, tum quoad bona quae totius domi sunt. Suo labore utumque vivunt. Clausuram nec servant, nec servare possunt ; vota nisi ad libitum non emittunt. Multo optimo simplicitatis sunt in moribus : sunt etiam quo monialis nomen, non rem tenent, sed paucae. »

1843.

600 religieuses.

(Mgr Retord à X. : Amp, vol. 697, p. 719)

« 29 couvents dans lesquels on compte environ 600 religieuses. »

1843.

Deux analphabètes.

(Lettre de Mgr Retord : APF, tome 16, 1844, p. 505-506)

« Du Tong-King, le 10 février 1843.

Je dois citer encore les deux religieuses Anne Kiem et Agnès Thanh, ses [p. 506] compagnes de captivité et ses émules de constance. Ces deux héroïnes ont reçu chacune environ cinq cents coups de rotin dans différents assauts ; enfin, un jour, après les avoir cruellement et en vain torturées, un greffier leur présenta un écrit à signer en leur disant :

- *Puisque vous ne voulez point fouler la Croix, vous serez infailliblement mises à mort. Voici votre sentence, que le grand mandarin vient de formuler, et que vous devez signer vous-mêmes, afin qu'il l'envoie au roi.*

Les deux Religieuses répondirent :

- *Si c'est notre sentence de mort, nous la signerons des deux mains.*

Et elles appliquèrent l'index sur le papier pour qu'on en marquât la longueur par un trait de plume ; car c'est ainsi que signent ici les personnes qui ne savent pas écrire. Or, cet écrit qu'elles croyaient être une sentence de mort, était un libelle d'apostasie ; c'est sur ce billet extorqué par ruse, et contre lequel elles ont en vain réclamé dans la suite que le roi, trompé comme elles, ne les a condamnées qu'à cent coups de bâton, dont on les a même tenues quittes pour la somme de dix ligatures, données aux mandarins. »

1844.

Notre désir.

(Mgr Retord, MM. Jeantet, Simonin, Taillandie, Barlier à M. Charrier : Amp, vol. 697, p. 741)

« Le 2 juillet 1844.

Notre désir est que vous puissiez revenir au plutôt parmi nous [...] espérer de pouvoir vous rendre longtemps très utile à la mission, par vos travaux et vos conseils, et votre surveillance sur les prêtres indigènes, les élèves et les religieuses, etc. »

1844.

Mgr Retord à la Propaganda Fide.

(Amp, vol. 697, p. 749)

« Le 20 juillet 1844.

Nunc in hoc Vicariatu ad huc sunt 29 conventus monialium Sanctae Crucis Amatricum, et circiter 600 moniales, vicario apostolico, vel ab ipso praepositis subjectae, et a Sancta Sede a multo tempore approbatae.

Vitam servant communem, tum quoad regulam quae omnibus communis est, tum quoad bona quae totius domi sunt. Suo labore ut cumque vivunt. Clausuram non servant, nec servare possunt. Vota nisi ad libitum non emittunt. Multae, optimae simplicitatis sunt in moribus, solidarumque virtutum tramitem tenent, et etiam sunt, sed paucae, quae monialis nomen, non rem tenent. »

1845.

Les Amantes de la Croix.

(L'Ami de la religion, journal ecclésiastique, politique et littéraire, tome 127, Paris, Le Clère, 1845, p. 584, note 1)

« Les Amantes de la Croix n'observent point de clôture, même en temps de paix. Les vœux par lesquels les unes se consacrent à Dieu, et les autres s'engagent à vivre désormais dans la continence, sont simples. Ces pieuses femmes, si précieuses surtout en temps de persécution, s'occupaient dans l'origine de l'instruction des jeunes filles ; aujourd'hui encore, elles se dévouent au soulagement des malades et à la conversion des femmes de mauvaise vie. Elles vivent du travail de leurs mains, ne font que deux modestes repas par jour ; elles jeûnent les vendredis et samedis de chaque semaine. Chaque jour elles adressent à Dieu de longues et ferventes prières ; deux fois la semaine, et en Carême, tous les jours, une rude discipline couronne tant d'autres mortifications. »

1845.

Mgr Retord à la Propaganda Fide.

(Amp, vol. 697, p. 792)

« Le 20 juin 1845.

28 monialium conventus, quae vocantur Crucis Amatrices. Hae moniales sunt numero 506. »

1845.

Traduire le livre.

(M. Manon à Mgr X. : Amp, vol. 701, p. 1791)

« Le 29 septembre 1845.

Depuis que je suis ici, j'ai employé mes très courts moments de loisirs à traduire le livre [sur ?] l'humilité en pratique que je destine à nos các thầy et nhà mụ. J'aurais bien mieux aimé mettre cette humilité dans mon cœur que sur le papier. »

1845.

Compte-rendu.

(par Mgr Retord : AOPM, vol. E-86, p. E14169)

« Nous avons 30 couvents de religieuses, Amantes de la Croix, qui contiennent ensemble 616 religieuses ; or nous avons souvent besoin de les aider d'argent ainsi que les prêtres du pays, afin qu'eux et elles puissent avoir le nécessaire dans leurs maisons.

Fait à Kê Non, le 20 janvier 1846. »

1846.

Ces bonnes filles.

(Mgr Retord à M. Laurent, curé de Salles, près de Lyon : Amep, vol. 697, p. 830-831)

« Janvier 1846.

Le 31 août, nous quittâmes Kê Non pour aller faire la mission à Kê Đâm, grosse chrétienté de près de mille âmes, et chef-lieu de la paroisse du même nom. Notre voyage ne fut pas long, car Kê Đâm n'est qu'à environ trois lieues de Kê Non. Nous restâmes environ 20 jours à Kê Đâm, où nous entendîmes entre nous trois plus de 1600 confessions, et baptisâmes une vingtaine d'adultes. Nos efforts, qui sans le commencement semblaient devoir avorter, furent à la fin couronnés des plus heureux succès. Les plus gros pécheurs se laissèrent prendre dans nos filets, et les plus dangereuses maladies spirituelles furent guéries par l'onction de la grâce divine.

Ce village avait grandement besoin de cette mission. La persécution y avait causé des maux affreux : l'église, le presbytère et le couvent des religieuses avaient été renversés et vendus. Depuis plusieurs années, ni le prêtre, ni les religieuses n'osaient fréquenter ce village, si ce n'est furtivement, à la hâte et pour cause majeure. Deux des principaux de ce village, abominables apostats et couverts de plusieurs autres crimes avaient longtemps été là comme deux sangliers sauvages au milieu d'une vigne fleurie. Maintenant ces deux scélérats sont tombés entre les mains du Dieu vivant, leurs peu nombreux adhérents sont revenus à Dieu et à eux-mêmes ; un nouveau presbytère et une nouvelle église sont bâtis, le couvent des religieuses est relevé et les religieuses rétablies chez elles.

Bien plus nous établîmes à Kê Đâm un nouveau couvent qui compte maintenant 25 sujets, ce qui fait que dans toute la mission nous avons maintenant trente couvents d'Amantes de la Croix, où il y a 616 religieuses qui vivent dans une belle simplicité.

Ces bonnes filles mènent pour la plupart une vie très édifiante. Elles ne mangent jamais de la chair ; elles jeûnent et se donnent la discipline deux fois par semaine ; elles sont logées très pauvrement, et encore plus pauvrement vêtues. Elles vivent du travail de leurs mains, au moyen de [p. 831] quelques champs qu'elles cultivent, du coton qu'elles filent et tissent et des pilules médicales qu'elles vendent dans les marchés. Elles vont visiter et consoler les malades, nous aident à instruire les femmes catéchumènes, et toujours quelques-unes d'entre elles sont occupées à courir les villages allant à la recherche des enfants de païens à l'article de la mort pour les régénérer dans l'eau du baptême. L'année dernière, elles nous ont baptisé environ mille de ces petites créatures, qui maintenant sont autant de petits anges brillants devant le Trône de Dieu. Elles portent nos lettres et nos effets de côté et d'autres, et rendent plusieurs autres services à la mission.

Chaque maison a sa supérieure particulière et c'est l'évêque qui est le supérieur général de tout l'ordre. Elles sont approuvées par le Saint-Siège, mais elles ne font pas de vœux, sinon simples et volontaires.

Cette année je vais en établir un nouveau couvent ; déjà la maison et le local qui leur sont destinés sont préparés. Ces petites fondations nous occasionnent des dépenses. Il faut acheter quelques champs, un jardin, un emplacement, faire une maison et la fournir d'un petit mobilier, leur fournir un petit capital pour commencer leurs travaux et leur petit commerce. Mais qu'est-ce que cela comparé à la gloire que procurant à Dieu ces âmes simples qui se retirent du monde pour ne servir et n'aimer que Lui Seul ? comparé à l'avantage que nous procurent ces maisons pour y placer ces misérables âmes qui s'étaient perdues dans le monde

et que la grâce a touchées et ramenées à Dieu, où ces âmes intéressantes qui abandonnent leur famille pour fuir le précipice où l'on voulait les impliquer, où ces belles âmes qui sans autres raison que l'opérer plus sûrement leur salut et de servir Dieu plus fidèlement, quittant le monde et ses attraits pour mener une vie pauvre et laborieuse, pénitentes et mortifiées ? »

1846.

Les Amantes de la Croix selon Mgr Retord.

(Lettre de Mgr Retord : APF, tome 19, 1847, p. 315-316 ; Amep, vol. 697, p. 830-831)

« Tonkin, janvier 1846.

Ces bonnes filles mènent pour la plupart une vie très édifiante ; elles ne mangent jamais de chair ; elles jeûnent et se donnent la discipline deux fois par semaine, sont logées très pauvrement et encore plus pauvrement vêtues, vivent du travail de leurs mains, à l'aide de quelques champs qu'elles cultivent, du coton qu'elles filent, et de certaines pilules médicales qu'elles vendent dans les marchés. Ce sont elles qui vont visiter et consoler les malades, qui nous aident à instruire les femmes admises au catéchuménat ; et, toujours il en est quelques-unes occupées à courir [p. 316] les villages, allant à la recherche des enfants de païens à l'article de la mort, pour les régénérer dans l'eau du baptême. L'année dernière elles ont baptisé environ mille de ces petites créatures, qui maintenant sont autant de petits anges, brillants d'innocence et de bonheur devant le trône de Dieu.

Chaque maison de Religieuses a sa supérieure particulière, et c'est l'Évêque qui est le Supérieur général de tout l'ordre. Elles sont approuvées par le St-Siège ; mais elles ne font pas de vœux sinon simples et temporaires. Cette année je vais encore établir un nouveau couvent ; déjà le local est préparé. Sans doute ces petites fondations nous occasionnent des dépenses ; il faut acheter quelques champs, un jardin, construire une maison et la fournir d'un modeste mobilier ; il faut aussi fournir à ces saintes filles un certain capital pour commencer leurs travaux et leur petit commerce ; mais qu'est-ce que cela comparé à la gloire que procurent au bon Maître ces cœurs simples qui se réfugient dans la retraite pour ne servir et n'aimer que Dieu seul ; comparé à l'avantage que nous offrent ces maisons pour y placer ou ces infortunées qui seraient perdues dans le monde et que la grâce a touchées et ramenées à la vertu ; ou ces âmes intéressantes qui abandonnent leur famille pour fuir le précipice dans lequel on voulait les jeter, la contagion de l'idolâtrie qui menaçait leur innocence et leur foi ; ou ces belles âmes qui, sans autre motif que d'opérer plus sûrement leur salut et de s'élever à une plus haute perfection, quittent le monde et ses attraits pour mener une vie pauvre et laborieuse, pénitente et mortifiée ! »

1846.

Mgr Retord à la Propagation de la Foi (à Lyon).

(Amep, vol. 697, p. 871)

« Le 10 mars 1846.

Le personnel en janvier 1846.

Nous avons 30 couvents de religieuses Amantes de la Croix, qui contiennent ensemble 616 religieuses ; or, nous avons souvent besoin de les aider d'argent, ainsi que les prêtres du pays, afin qu'eux et elles puissent avoir le nécessaire dans leurs maisons. »

1846.

Au Tonkin

(Amep, vol. 73, p. 38)

« Il y a en outre 28 couvents de religieuses Amantes de la Croix, contenant 506 religieuses. La population catholique est de 184.014. »

1846.

Division du vicariat.

(Mgr Retord, p. 265)

Au Tonkin méridional : 220 religieuses, 19 paroisses, 66.350 chrétiens.

Au Tonkin occidental : 453 religieuses, 29 paroisses, 117.870 chrétiens.

1846.

« Ex debito pastoralis ».

(Répertoire des Membres de la Société des Missions Étrangères, 1659-2004, (par Gérard Moussay et Brigitte Appavou), Paris, éd. Archives des Missions Étrangères, 2004 : Notice n°391 : Retord).

« Le 27 mars 1846, le bref « Ex debito pastoralis », que Mgr Retord avait sollicité, détacha de la mission du Tonkin occidental les provinces de Nghe-an et Ha-tinh, ainsi que le Bo-chinh, et les érigea en vicariat apostolique sous le nom de Tonkin méridional, qui fut confié à Mgr Gauthier. Le Tonkin occidental garda sept provinces en totalité ou en partie : Thanh-hoa, Nam-dinh, Ninh-binh, Hanoï, Son-tay, Hung-hoa, Tuyen-quang ; 3 missionnaires, 58 prêtres indigènes, 254 séminaristes, 207 catéchistes, 682 élèves catéchistes, 453 religieuses, 29 paroisses ou districts, 831 chrétientés, 117 870 catholiques. »

< >

Sources manuscrites

Archives des Missions Étrangères de Paris
(128, rue du Bac, 75007 Paris)

Volume 73 : Correspondance avec Lyon 1840-1856
Volume 692 : Tonkin 1788-1797
Volume 693 : Tonkin 1798-1807
Volume 694 : Tonkin 1808-1831
Volume 695 : Tonkin 1832-1837
Volume 696 : Tonkin 1838-1839
Volume 697 : Tonkin 1840-1846
Volume 701 : Tonkin 1794-1846
Volume 749 : Cochinchine, lettres 1841-1845
Volume 815 : Lettres de Mgr Retord

Archives des Oeuvres Pontificales Missionnaires
(12, rue Sala, 69002 Lyon)

AOPM, volume E-86 (Tonkin Occidental, 1830-1916).

Sources imprimées

Annales de la Propagation de la Foi, (recueils périodiques), Lyon.
L'Ami de la religion, journal ecclésiastique, politique et littéraire, tome 127, Paris, Le Clère, 1845.
Mgr Retord et le Tonkin Catholique, (par Adrien Launay), Lyon, Vitte, 1893.
Nouvelles Lettres Édifiantes des Missions de la Chine et des Indes Orientales, tomes VI-VIII, Paris, Le Clère, 1821-1823.
Répertoire des Membres de la Société des Missions Étrangères, 1659-2004, (par Gérard Moussay et Brigitte Appavou), Paris, éd. Archives des Missions Étrangères, 2004.
Sách thuật lại các thư chung địa phận Tây Đàng Ngoài, imprimé à Kê Sở, 1908.

<>

Liste des documents

- 1 1800 Les maisons de religieuses
- 2 1800 « Nhà mụ thuê đàn ông »
- 3 1800 Nos religieuses
- 4 1800 M. Lepavec à ses parents
- 5 1800 Deux jeunes religieuses
- 6 1800 Le district
- 7 1801 Une filette de 4 ans
- 8 1801 Mgr Longer à la Propaganda Fide
- 9 1806 Mgr Longer à la Propaganda Fide
- 10 1807 L'ordre établi dans la mission française du Tonquin
- 11 1808 À Đá Dựng
- 12 1809 M. Phêrô Xuyên
- 13 1808 Mụ Ôn, chị Tịnh
- 14 1816 Mgr Longer à la Propaganda Fide
- 15 1817 À Đan Sa
- 16 1817 Mgr Guérard à M. Langlois
- 17 1818 Au Tonkin
- 18 1820 Mgr Longer à la Propagnada Fide
- 19 1823 Le décès de Mgr Gérard
- 20 1825 Lettre de Régéneau aux directeurs de Paris
- 21 1825 L'état de la mission
- 22 1828 Lettre de M. Masson
- 23 1828 RIP
- 24 1828 « Sễ sễ vậ »
- 25 1829 Lettre de M. Jeantet
- 26 1830 Mgr Longer à la Propaganda Fide
- 27 1832 Dans les filets
- 28 1832 L'arrivée des missionnaires européens
- 29 1832 Relation de M. Marette
- 30 1833 Édit de Minh Mạng
- 31 1833 Statistique
- 32 1833 Compte-rendu
- 33 1834 Lettre de M. Retord
- 34 1834 Lettre de M. Rouge
- 35 1835 Persécution
- 36 1835 Trois mauvaises religieuses
- 37 1835 M. Retord à M. Pélagaud à Lyon
- 38 1835 Amantes de la Croix
- 39 1836 Bôn đạo Annam chúng tôi
- 40 1836 Le même zèle contre nous
- 41 1836 M. Gauthier
- 42 1837 Bàu Nọ
- 43 1837 À Kê Sở
- 44 1838 À Phú Đà
- 45 1838 M. Berneux
- 46 1838 Bà mụ A mourut
- 47 1838 Sœur Mến
- 48 1838 Sœur Zi (1)

49	1838	La Sœur Zi (2)
50	1838	Lettre aux religieuses
51	1838	La Sœur Zi (3)
52	1838	Les martyrs et les religieuses
53	1838	Lettres à la Sœur Zi
54	1838	Le martyr des trois catéchistes
55	1838	L'exhumation du corps de M. Cornay
56	1838	Statistiques des trois vicariats
57	1839	Mon district
58	1839	Deux religieuses
59	1839	Allant deux à deux
60	1839	Mgr Retord à la Propaganda Fide
61	1839	Les maîtres d'école
62	1839	Deux religieuses de Tân Đô
63	1839	Les mandarins
64	1840	Martyre des PP. Pierre Thi et André Lac
65	1840	Au service des martyrs
66	1840	Mgr Retord à la Propagnada Fide
67	1841	M. Lefebvre au Séminaire de Paris
68	1841	Mgr Retord à la Propaganda Fide
69	1841	Bà Đê et sœur Khiêm
70	1841	Mgr Retord et M. Jeantet à l'archevêque de Besançon
71	1841	Trịnh Quang Khanh
72	1842	Une lettre de prison
73	1842	Deux religieuses analphabètes
74	1842	Compte général
75	1843	Statistique
76	1843	Mgr Retord à la Propaganda Fide
77	1843	600 religieuses
78	1843	Deux analphabètes
79	1844	Notre désir
80	1844	Mgr Retord à la Propaganda Fide
81	1845	Les Amantes de la Croix
82	1845	Mgr Retord à la Propaganda Fide
83	1845	Traduire le livre
84	1845	Compte-rendu
85	1846	Ces bonnes filles
86	1846	Les Amantes de la Croix selon Mgr Retord
87	1846	Mgr Retord à la Propagation de la Foi (à Lyon)
88	1846	Au Tonkin
89	1846	Division du vicariat
90	1846	« Ex debito pastoralis »

< >